



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.2
30 août 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-septième réunion
Montréal, 14-18 octobre 2013
Point 3 de l'ordre du jour*

IDENTIFICATION DES BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS AU TITRE DU BUT STRATEGIQUE B DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 1 de la décision XI/13 B, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer des informations sur :

(a) les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

(b) les outils et les méthodes de soutien des politiques générales élaborés ou utilisés au titre de la Convention et leur caractère adéquat, leur impact et les obstacles à leur adoption, et identifier les lacunes et les besoins de perfectionnement de ces outils et méthodes;

(c) le caractère adéquat des observations et des systèmes de données pour assurer un suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique; et

(d) des options pour évaluer les effets des types de mesures prises en application des dispositions de la Convention;

et à rendre compte des progrès accomplis sur ces questions à une réunion de l'Organe subsidiaire précédant la douzième réunion de la Conférence des Parties.

2. Par conséquent, par le biais de la notification SCBD/STTM/DC/ac/81207 ([2013-005](#)) du 21 janvier 2013, le Secrétaire exécutif a invité les Parties et organisations concernées à faire part de leurs points de vue sur ces questions.

* UNEP/CBD/SBSTTA/17/1.

/...

3. Onze Parties (Argentine, Australie, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, France, Mexique, Royaume-Uni et Union européenne) et huit organisations (BirdLife, Conservation International, Global Biodiversity Information Facility (GBIF), Groupe sur l'Observation de la Terre – Réseau de veille de la diversité biologique (GEO-BON), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Japan Civil Network for the United Nations Decade on Biodiversity, secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), et Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC)) ont répondu à cette notification.

4. La présente note, réalisée à partir de ces apports parmi d'autres, contient, pour chaque objectif au titre du but stratégique B du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique : des observations et des considérations générales concernant l'efficacité des outils de soutien des politiques; l'applicabilité des données, observations et indicateurs; et les effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique; et sur cette base la présente note tire des conclusions sur les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique et à chacun de ces objectifs.

5. Une version préliminaire de la présente note a été soumise à un examen par des pairs, du 27 juin au 15 juillet 2013. Des commentaires ont été reçus de 20 Parties (Canada, États fédérés de Micronésie, Fidji, Guatemala, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Japon, Kiribati, Mexique, Nauru, Népal, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Union européenne et Vanuatu) et de quatre organisations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Global Invasive Alien Species Information Partnership, Union internationale pour la conservation de la nature, et secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux).¹

II. BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS AU TITRE DU BUT STRATEGIQUE B

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

5.1 *Éléments de l'Objectif 5*

6. Au niveau mondial, la plupart des habitats naturels sont en déclin. Les pressions économiques, démographiques et sociales perpétueront probablement une certaine perte d'habitat, due au changement d'utilisation des terres ainsi qu'à leur fragmentation et dégradation, jusqu'à et au-delà de 2020. La réalité demeure que, dans certaines circonstances, des mesures incitatives persistent pour convertir les habitats, y compris les forêts, à d'autres utilisations, en particulier celles qui sont perçues comme étant plus productives par les parties prenantes locales. Le taux et la quantité de changement doivent être substantiellement réduits pour arrêter la perte de biodiversité. Au bout du compte, il faudra établir des limites à la perte et à la dégradation des habitats naturels pour pouvoir réaliser l'objectif 5.

7. Cet objectif englobe tous les habitats naturels, y compris les forêts. Pour le réaliser, il convient que le taux de perte de tous les habitats naturels soit réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro. Selon l'habitat et les circonstances nationales sous examen, il pourrait s'avérer possible d'arrêter la perte d'un habitat donné, ou même de l'inverser grâce à des efforts de restauration (objectifs 14 et 15).

¹ Des commentaires ont été fournis par des experts à titre personnel. Quatorze États insulaires du Pacifique ont présenté une soumission conjointe préparée en marge de l'Atelier régional pour les pays du Pacifique sur la préparation du cinquième rapport national (Nadi, Fidji, du 22 au 26 juillet 2013).

Cela se révélerait particulièrement important dans les cas où une très petite partie d'un habitat subsiste encore et où toute perte ultérieure entraînerait sa disparition totale, ou dans les cas pour lesquels des pertes additionnelles risqueraient de franchir un point de non-retour. Cependant, pour certains habitats, dans certains pays, il ne sera pas possible d'arrêter toutes les pertes d'ici à 2020, compte tenu d'autres besoins socioéconomiques. Dans ces cas, l'objectif devrait être de réduire le taux de perte de moitié au moins.

8. Cet objectif exige également que la dégradation et la fragmentation des habitats naturels soient substantiellement réduites. La condition des habitats naturels est importante pour la biodiversité. Les habitats très dégradés ou fragmentés sont moins susceptibles de pouvoir abriter toutes les espèces qui leur sont indigènes ou de fournir le même niveau de services écosystémiques que les habitats intacts.

5.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 5 d'Aichi pour la biodiversité

9. Les pertes d'habitats ont lieu dans pratiquement tous les types d'habitats. La réduction de la perte et de la dégradation des habitats naturels pourrait être réalisée de diverses manières, notamment en améliorant l'efficacité de production et la planification de l'utilisation des terres, en renforçant les mécanismes de gouvernance des ressources naturelles, et en reconnaissant et valorisant davantage la valeur économique et sociale des services écosystémiques fournis par les habitats naturels. (Ainsi, les mesures au titre d'autres objectifs d'Aichi, tels que 3, 4 et 7, contribueront également à l'objectif 5). Une gamme d'outils et de méthodes de soutien est pertinente pour cet objectif. De manière générale, les outils présentant un intérêt pour l'objectif 5 peuvent être classés dans l'une des deux catégories suivantes : les outils et méthodes d'aide à la surveillance des écosystèmes, et les outils permettant l'élaboration de plans ou d'approches pour réduire la perte d'habitats et leur dégradation et fragmentation. Par ailleurs, certains outils existants s'appliquent à de multiples types d'écosystèmes, tandis que d'autres ont été conçus pour des types spécifiques d'écosystèmes.

10. De nombreuses organisations ont élaboré des outils ou des méthodes pour appuyer l'évaluation des habitats et des écosystèmes. Par exemple, l'UICN a élaboré des catégories et critères pour sa liste rouge d'écosystèmes. La méthodologie de cette liste de l'UICN a été publiée dans des revues scientifiques spécialisées et est maintenant appliquée dans des régions sélectionnées. L'UICN et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) ont également élaboré des directives pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre. Par ailleurs, le Partenariat de collaboration sur les forêts, dont le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est l'un des 14 membres, a publié des fiches techniques sur la gestion forestière durable. La deuxième édition de la classification mondiale écologique des forêts et de l'analyse de lacunes des zones forestières protégées est un autre outil, préparé conjointement par le PNUE-WCMC et des organisations non gouvernementales. En outre, de nombreuses Parties à la Convention, et le système des Nations Unies en général, ont tendance à utiliser la méthode de classification des régions écologiques établie par la FAO.

11. De nombreux pays ont élaboré leurs propres outils de soutien des politiques pour lutter contre la perte des habitats naturels. Notamment, par exemple, des systèmes d'observation et d'information basés sur des activités de télédétection, de cartographie des habitats et d'inventaires des écosystèmes.

12. En application de la Convention, plusieurs outils ou méthodes de soutien des politiques ont été élaborés qui peuvent être utilisés pour mettre au point des stratégies visant à réduire la perte d'habitats. Parmi eux on compte l'approche écosystémique, qui a été reconnue par la Conférence des Parties comme constituant le cadre principal des actions devant être menées au titre de la Convention. L'approche écosystémique est applicable à tous les habitats, et un vaste éventail d'orientations pour son utilisation a été élaboré par la Convention et par d'autres organisations. Par ailleurs, les sept programmes de travail

thématiques de la Convention ainsi que plusieurs de ses programmes intersectoriels fournissent des cadres pour les actions pertinentes pour cet objectif. Les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) fournissent des orientations en matière de politiques. En outre, un certain nombre de rapports de la Série technique de la CDB et d'autres documents d'orientation qui fournissent des outils et des méthodes pour appuyer l'élaboration de politiques ont été mis au point au titre de la Convention. Ceux-ci comprennent les éléments suivants, entre autres :

- (a) Liste indicative des technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et d'autres domaines thématiques et intersectoriels associés;
- (b) Options pour prévenir et atténuer l'impact de certaines activités sur des habitats des fonds marins sélectionnés;
- (c) Critères écologiques et système de classification biogéographique pour les aires marines nécessitant une protection;
- (d) Aménagement de l'espace marin et directives volontaires pour la considération de la biodiversité dans les évaluations d'impacts environnementaux et les évaluations environnementales stratégiques dans les zones marines et côtières;
- (e) Directives volontaires pour la considération de la biodiversité dans les évaluations d'impacts environnementaux et les évaluations environnementales stratégiques dans les zones marines et côtières;
- (f) Orientations sur la manière d'améliorer l'utilisation durable de la biodiversité du point de vue du paysage, y compris les principes pour l'intégration de la biodiversité dans les paysages de production agricole (UNEP/CBD/SBSTTA/15/13);
- (g) Cahier n° 47 de la Série technique de la CDB – *Water, wetlands and forests: a review of ecological, economic and policy linkages*;
- (h) Cahier n° 43 de la Série technique de la CDB – *Forest resilience, biodiversity, and climate change*;
- (i) Cahier n° 39 de la Série technique de la CDB – *Cross-sectoral toolkit for the conservation and sustainable management of forest biodiversity*;
- (j) Cahier n° 33 de la Série technique de la CDB – Conservation et utilisation des ressources fauniques : la crise de la viande de brousse;
- (k) Cahier n° 14 de la Série technique de la CDB – *Integrated marine and coastal area management (IMCAM)*;
- (l) Cahier n° 9 de la Série technique de la CDB – *Facilitating conservation and sustainable use of biological diversity*.

13. Un certain nombre d'outils de soutien et de directives ont également été élaborés par d'autres organisations.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

14. Un certain nombre d'outils de soutien des politiques susmentionnés ont été utilisés dans l'élaboration ou la formulation de politiques nationales. Des informations émanant des rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique ainsi que le suivi de la mise en œuvre des divers programmes

de travail laissent croire que les programmes de travail se sont avérés utiles pour fournir une orientation générale pour l'élaboration des politiques nationales en la matière. Cependant, si les programmes de travail se sont révélés des cadres utiles pour les mesures à prendre par les Parties et les autres parties prenantes, il a souvent été observé qu'ils sont rarement pleinement mis en œuvre, ce qui en limite l'efficacité.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

15. Développer des manières d'appliquer les outils et méthodes de soutien des politiques généraux présente un défi, surtout étant donné l'éventail diversifié d'habitats. L'élaboration d'approches pour équilibrer les demandes conflictuelles placées sur les habitats suppose des compromis. L'objet principal des outils existants est généralement la conservation plutôt que l'utilisation durable. En outre, dans de nombreux pays, les ressources et les capacités permettant d'appliquer ces outils et/ou de les adapter aux circonstances nationales sont limitées.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

16. Les outils doivent être renforcés pour permettre l'utilisation de données imparfaites ou insuffisantes pour évaluer l'état des habitats, et des outils sont nécessaires pour mesurer plus facilement les changements à court et à long terme dans les habitats. Les outils et méthodes existants s'attardent souvent uniquement sur les avantages de la conservation. Dans de nombreuses régions, il est nécessaire d'équilibrer les résultats au chapitre de la conservation avec l'utilisation et la gestion durables des ressources. Il convient de disposer d'outils qui abordent ce double objectif. Cela nécessite de meilleurs outils pour comprendre quels compromis il faudra faire, et des outils améliorés pour aider à intégrer les coûts liés à la perte de services écosystémiques, y compris la perte à long terme d'habitats, dans le processus de prise de décisions. Il convient également de s'entendre de manière générale sur la définition des termes principaux, tels que dégradation, habitats naturels, fragmentation, etc.

17. Une meilleure compréhension des besoins scientifiques et techniques nécessaires pour éliminer les pressions créant la perte d'habitats est requise, et il convient de déterminer si ces besoins diffèrent d'un habitat à l'autre. Certains besoins relèvent du domaine des sciences sociales, tels que le besoin de recenser divers modèles d'agglomérations urbaines qui n'entraînent pas d'empiètements mais qui permettent néanmoins aux populations de jouir d'une expérience de vie communautaire positive, ou le besoin d'approches pour empêcher le développement des plaines inondables, ce qui préviendrait l'empiètement sur les habitats des zones humides et accroîtrait du même coup la sécurité des populations dans un contexte de régimes climatiques changeants. Pour les forêts, par exemple, l'amélioration du matériel et des techniques d'exploitation forestière permettent une moindre perturbation linéaire, ou une remise en état suite à des perturbations linéaires causées par des activités industrielles. Une exploration et une utilisation plus approfondies des sciences sociales pour réduire les pressions sur les habitats pourraient être envisagées.

18. Il existe un grand nombre d'outils et d'approches pour l'aménagement du territoire (et pour les concepts associés, tels que la planification de l'utilisation des sols, et le zonage écologico--économique) utilisés par les Parties (surtout au niveau sous-national) et par les organisations, y compris des outils et des approches pour reconnaître les compromis et pour faciliter les débats entre les parties prenantes visant à résoudre des conflits potentiels. Cependant, ils ne sont pas facilement accessibles à toutes les Parties et parties prenantes. Des travaux visant à compiler et à faciliter l'échange de ces outils et approches pourraient combler cette lacune.

5.3 *Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 5 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif*

Capacité d'évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

19. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe à la décision XI/3 A :

- (a) Tendances concernant l'étendue des biomes, des écosystèmes et des habitats sélectionnés;
- (b) Tendances concernant le pourcentage d'habitats dégradés/menacés;
- (c) Tendances concernant l'état et la vulnérabilité des écosystèmes;
- (d) Tendances en matière de fragmentation des habitats naturels;
- (e) Tendances concernant le pourcentage d'habitats naturels convertis;
- (f) Tendances concernant le pourcentage de terres affectées par la désertification;
- (g) Tendances en matière de risque d'extinction d'espèces liées à un habitat particulier pour chaque type principal d'habitat;
- (h) Tendances concernant les populations d'espèces liées à un habitat particulier dans chaque type principal d'habitat;
- (i) Tendances en matière de productivité primaire.

20. Les six premiers indicateurs sur cette liste se rapportent directement à l'objectif, tandis que les trois derniers sont des indicateurs substitutifs. À l'heure actuelle, des données générales sur les tendances sont disponibles mondialement pour de nombreux éléments de cet objectif. Par ailleurs, des estimés de l'amélioration des étendues des habitats sont attendus au cours de la prochaine décennie grâce aux avancées en télédétection, telles que des résolutions spatiales et spectrales plus puissantes, et des données qui sont recueillies plus fréquemment et sont mieux catégorisées selon les divers types d'habitats. Les indicateurs pertinents à cet objectif existent également dans de nombreux pays et dans certaines régions. Il existe des différences en matière de disponibilité des technologies, d'indicateurs et de données entre différents types d'habitats, en particulier entre les habitats terrestres (où l'état du couvert terrestre est plus facilement mesurable) et les habitats marins, surtout en haute mer, où les aires et les conditions sont plus difficiles à mesurer. Des difficultés subsistent également dans la surveillance de certains types de zones humides, particulièrement les zones temporaires (saisonnnières) ou transitoires. Les habitats terrestres et la biodiversité des sols demandent possiblement une plus grande attention, bien que des informations pertinentes puissent être dérivées de l'état du couvert terrestre (dégradation des sols), et des approches très utiles faisant appel à la télédétection sont en train d'émerger pour surveiller le carbone et l'humidité du sol.

21. Certaines des meilleures données biologiques actuellement disponibles concernent les habitats terrestres, mais elles n'existent pas pour toutes les zones, et elles ne permettent pas toujours d'estimer les tendances. Ces données sont de plus en plus améliorées grâce à diverses techniques de télédétection et semblent prometteuses aussi pour les écosystèmes côtiers et les zones marines peu profondes. Les avancées technologiques dans ce domaine renforceront à l'avenir notre capacité de surveillance des habitats. Ce genre de technique fournit déjà des indicateurs sur l'étendue, l'état, les changements et la fragmentation des habitats avec de très grandes résolutions spatiales et temporelles. Cependant, il faudra encore obtenir une validation nationale des informations recueillies au moyen de ces techniques.

22. Bien qu'il y ait des controverses liées à la cohérence et à la comparabilité des données, les tendances des habitats terrestres peuvent en général être discernées et sont suffisantes pour orienter l'élaboration de politiques nationales. Par exemple, il existe des informations sur un éventail d'habitats, y compris les forêts, prairies, habitats arbustifs, déserts, certaines zones humides dont les rivières, lacs, habitat côtiers (mangroves et herbiers marins) et récifs coralliens, et les habitats polaires, bien que la qualité des informations varie. Mesurer la dégradation des habitats relève encore du défi pour certains habitats, car elle peut souvent passer inaperçue. Si les données obtenues par télédétection hyperspatiale et hyperspectrale et par la technologie LIDAR (détection et localisation par la lumière) peuvent fournir des données pertinentes pour évaluer la dégradation des habitats, elles ne sont disponibles qu'au niveau local et dans certains cas national. En ce qui concerne l'environnement marin, les pertes d'habitats, sauf pour les types d'habitats marins des eaux les moins profondes, notamment les estuaires, ne peuvent être mesurées au moyen de la télédétection par satellite.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité de suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

23. Si des informations sur les tendances sont disponibles pour certains habitats, d'importantes lacunes demeurent. Cela est particulièrement vrai pour l'environnement marin, où de meilleures informations permettraient de réaliser une évaluation plus exhaustive des progrès dans l'accomplissement de cet objectif. Les habitats marins pour lesquels des informations additionnelles seraient particulièrement utiles comprennent les habitats côtiers tempérés, les zones d'alimentation, de reproduction et de frai en haute mer, les forêts de laminaires, les zones intertidales ou infralittorales, les habitats vulnérables sur le plateau continental, les monts sous-marins, les suintements chauds et froids, et les habitats benthiques et des grands fonds marins. Pour les habitats terrestres, de meilleures informations sur les écosystèmes non forestiers et les zones humides intérieures seraient opportunes. Pour les environnements marins et terrestres, de meilleures informations sur la perte, la dégradation et la fragmentation d'habitats à petite échelle permettraient une évaluation plus exhaustive des progrès réalisés.

24. Des différences de compréhension de ce qui constitue la « dégradation et la fragmentation des habitats naturels » et d'autres caractéristiques de la qualité des habitats constituent un obstacle à la réalisation d'un suivi cohérent à l'échelle mondiale. Il existe également des lacunes scientifiques fondamentales sur la valeur des indicateurs existants, l'élaboration d'indicateurs de télédétection et l'application de nouvelles technologies à la gestion des ressources.

25. La plupart des indicateurs actuels sont conçus pour surveiller les tendances relatives à l'étendue et à la condition des habitats. Cependant, il est tout aussi important de surveiller les moteurs des tendances, notamment déterminer où les conditions s'améliorent. Les progrès en vue de réaliser l'objectif seront limités à moins que les pressions pour l'aménagement des terres ne soient abordées, ce qui entraîne de difficiles questions concernant les populations croissantes et une consommation *per capita* accrue, qui sont abordées au titre de l'Objectif 4. La perte d'habitat est souvent due à la conversion des terres à d'autres utilisations, et ainsi il pourrait s'avérer utile de compléter la surveillance directe de la perte d'habitat avec la surveillance des moteurs directs, tels que l'expansion de l'agriculture urbaine, industrielle, faiblement ou fortement intensive, les plantations forestières, etc. De même, plus d'informations peuvent être disponibles sur les infrastructures qui fragmentent les habitats (par ex. l'expansion des routes et des chemins de fer) que sur la fragmentation des habitats, et elles constituent de bons substituts jusqu'à ce que de meilleures données ne deviennent disponibles.

Limites entravant ces améliorations

26. Dans certains cas, ces limites ont à voir avec l'absence d'outils technologiques permettant d'évaluer les tendances de certains types d'habitats de manière relativement rapide et peu coûteuse. De même, en ce qui concerne l'évaluation de la fragmentation et de la dégradation des habitats, ces travaux

comportent de nombreux défis techniques. Néanmoins, grâce aux avancées dans le domaine de la télédétection, ces limites seront probablement dominées à l'avenir. Les principales entraves comprennent le manque de capacités pour pleinement analyser les données pertinentes, les défis que comporte la réalisation de ces travaux à différentes échelles, et le maintien de ces efforts dans le temps.

5.4 *Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention*

27. Les habitats naturels dans la plupart des régions du monde continuent à décliner en étendue et en intégrité, bien que des progrès substantiels aient été réalisés en vue de réduire cette tendance dans certaines régions et certains habitats. Par exemple, la perte nette de forêts a été considérablement ralentie au cours de la dernière décennie, bien que la perte d'habitats naturels n'en demeure pas moins alarmante, et l'engagement politique envers la conservation et la protection des forêts s'est accru. Les exemples montrant où la perte d'habitats a été ralentie ou stoppée illustrent que lorsqu'il y a un effort concerté, il est possible d'éviter ce moteur direct de la perte de biodiversité. Ces succès impliquent souvent divers types de mesures, allant de l'application rigoureuse des lois et politiques, aux programmes de surveillance, activités de sensibilisation et mesures incitatives. Cependant, le fait que la perte d'habitats se poursuive au même rythme ou s'accélère dans la plupart des écosystèmes laisse croire que les mesures qui ont été prises à ce jour ont un effet limité sur les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité. Les progrès en vue de réduire les pressions sur la perte d'habitats, tel qu'abordé dans d'autres buts et objectifs stratégiques du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, par exemple les objectifs 4 et 7, s'avéreront cruciaux pour la réalisation de l'objectif 5.

5.5 *Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 5*

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

28. Les orientations relatives à la réduction ou à la prévention de la perte d'habitats ainsi qu'à leur dégradation et fragmentation, du point de vue de la conservation, sont bien développées. Un éventail d'orientations a été élaboré au titre de la Convention ainsi que par d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales et non gouvernementales. L'un des défis entourant l'application de ces orientations est de les transformer en orientations et outils pouvant être appliqués au niveau national. Par ailleurs, il peut s'avérer compliqué de se procurer les ressources permettant de d'utiliser efficacement les orientations existantes. D'autres défis entourant l'utilisation des orientations et outils existants comprennent : i) un manque d'exemples montrant combien les changements en matière de politiques sont efficaces pour aborder la perte d'habitats aux niveaux national et sous-national; ii) l'attention limitée accordée aux compromis associés à la conversion des habitats, et des services écosystémiques qu'ils offrent, à d'autres utilisations et iii) le besoin de mieux prendre en compte les causes et les problèmes sociaux associés à la perte de biodiversité.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

29. Bien qu'il y ait des lacunes considérables dans les données relatives à certains écosystèmes et qu'une surveillance plus suivie soit nécessaire, les ensembles de données et les moyens de surveillance existants permettent d'évaluer les progrès vers la réalisation de cet objectif à des échelles spatiales plus grandes. Toutefois, à des échelles plus petites, cela demeure difficile. Le développement ultérieur des outils de télédétection contribuerait grandement à renforcer notre capacité de surveiller les progrès dans la réalisation de cet objectif.

Efficacité des mesures prises

30. Le type de mesures générales qu'il convient de prendre pour réaliser cet objectif, à savoir aborder les causes immédiates de la perte d'habitats, sont connues dans l'ensemble. Lorsque des mesures concertées entre diverses parties prenantes ont été prises, comme dans de nombreux écosystèmes forestiers, elles ont eu un effet positif substantiel sur la perte d'habitats. Cependant, des mesures visant à aborder les moteurs sous-jacents de la perte d'habitats ne sont pas bien comprises, et à ce jour dans l'ensemble, les mesures prises pourraient ne pas avoir été efficaces dans la réduction de la perte d'habitats au niveau mondial.

Conclusion de la synthèse

31. La conciliation de différents objectifs nationaux, en particulier les objectifs liés au développement et à la conservation, sera importante pour faire progresser cet objectif. Il ne semble pas y avoir de lacunes importantes au niveau des orientations, outils, données ou observations qui empêchent la réalisation de cet objectif au niveau mondial, bien qu'un meilleur estimé des avantages économiques et sociaux fournis par les services écosystémiques serait utile. Une plus grande attention devrait être accordée à l'identification des approches qui fonctionnent et à les faire connaître aux Parties, comme par exemple une analyse des impacts des projets du FEM et d'autres sources d'informations pertinentes. Les principales difficultés limitant l'avancement de cet objectif concernent la conciliation des multiples sollicitations placées sur les habitats qui entraînent une mise en œuvre limitée de mesures cohérentes, conséquentes et soutenues visant à réduire la perte d'habitats et à prévenir leur dégradation et fragmentation.

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.

6.1 Éléments de l'Objectif 6

32. La surexploitation et les pratiques de pêche non durables exercent de graves pressions sur les pêcheries et sur les écosystèmes qui les font vivre et elles ont entraîné une perte de biodiversité et de structure des écosystèmes. Malgré des progrès en matière de durabilité pour certaines pêcheries, la surpêche est encore une réalité dans de nombreuses zones, et les pêcheries pourraient contribuer davantage à l'économie mondiale et à la sécurité alimentaire en prenant un engagement plus universel envers des politiques de gestion durable. Cet objectif devrait refléter l'approche écosystémique dans le but de planifier, développer et gérer les pêcheries, tout en abordant les besoins multiples d'une société, et devrait être considéré comme un pas franchi pour assurer que les ressources soient récoltées de manière durable. Cet objectif se rapporte à tous les stocks de poissons et d'invertébrés et de plantes aquatiques récoltés. Techniquement, l'objectif s'applique à toutes les pêcheries, qu'elles soient marines, côtières ou intérieures, bien que l'attention qu'il a suscitée a plutôt été portée sur les pêcheries marines et côtières. Il comprend un certain nombre d'éléments qui doivent être examinés :

(a) Les stocks doivent être gérés et récoltés de manière durable, de manière légale et en appliquant des approches écosystémiques : Il existe un éventail de méthodes de gestion et de récolte en usage dans le monde. Celles-ci doivent être appliquées de manière à ne pas compromettre la durabilité à long terme des ressources, elles ne doivent pas constituer une pêche illégale, non déclarée ou non réglementée et elles doivent tenir compte de l'impact des pêches sur l'écosystème;

(b) La surpêche est évitée : La surpêche est l'exploitation de stocks de telle manière qu'elle en réduit les niveaux au point où cela affecte leur capacité à se renouveler. La capacité d'un stock de poissons de faire face aux pressions d'exploitation dépend, notamment, des conditions de l'écosystème, du cycle de vie de l'espèce récoltée et de l'ampleur et du type d'exploitation;

(c) Des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces et les stocks épuisés : Pour les espèces déjà épuisées, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de récupération constituent un premier pas vers leur possible récupération. Selon l'état du stock et les capacités de gestion, un éventail d'options de gestion est disponible;

(d) Les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables : En plus de la pression directe exercée par l'exploitation sur les stocks ciblés, certaines méthodes de récolte et de pêche peuvent avoir un impact involontaire sur d'autres espèces, comme dans les cas de prises accessoires et/ou de dommages causés aux habitats. Ces impacts, bien qu'habituellement accidentels, peuvent néanmoins avoir des répercussions considérables sur la santé des espèces et des écosystèmes et devraient être réduits au minimum;

(e) L'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres : Au bout du compte, les impacts sur les espèces et les écosystèmes doivent être maintenus à des niveaux qui ne compromettent pas la durabilité à long terme des écosystèmes. À cet égard, les pressions doivent rester dans les limites de ce que les écosystèmes peuvent subir, y compris ne pas compromettre leur capacité de fournir d'autres services écosystémiques.

6.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 6 d'Aichi pour la biodiversité

33. Les principes fondamentaux relatifs aux pêcheries durables ont été convenus et sont inscrits dans un certain nombre d'instruments internationaux adoptés pour la gouvernance, dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982; l'Accord de repavillonnement de la FAO, de 1993; l'Accord sur les stocks de poissons de 1995, des Nations Unies; et le Code de conduite pour une pêche responsable, adopté par la FAO en 1995. Avec leurs directives et plans d'action, ils représentent un cadre pour les politiques et la gestion des pêches et ont été incorporés aux lois sur les pêches dans la plupart des pays, du moins en ce qui concerne la pêche commerciale à grande échelle; la pêche artisanale doit souvent faire l'objet d'un examen plus approfondi. Si ces instruments étaient pleinement et efficacement appliqués, la durabilité et la conservation de la biodiversité seraient en grande partie réalisées.

34. En 1995, la FAO a adopté le Code de conduite pour une pêche responsable (ci-après le Code de conduite). Ce Code prévoit l'obligation de pourvoir effectivement à la conservation des ressources vivantes du milieu marin. Il plaide pour le respect des écosystèmes et de la biodiversité; le maintien de la diversité et la conservation des espèces cibles, des espèces associées et dépendantes et l'évaluation des liens entre les populations; la protection et la réhabilitation des habitats critiques; la réduction au minimum des impacts (par ex. engins perdus, prises accessoires, pêche fantôme) et l'utilisation d'engins de pêche sans danger pour l'environnement; la reconnaissance de la nature transfrontières des écosystèmes; l'approche de précaution; et la compatibilité des mesures au sein de la ZEE et au-delà des juridictions nationales.

35. La FAO fournit également divers outils et orientations pour aider à mettre en œuvre « l'approche écosystémique pour les pêcheries » (AEP), qui peut être considérée comme étant une application sectorielle de l'approche écosystémique, basée sur le Code de conduite susmentionné. À ce titre, la FAO a créé une boîte à outils AEP pour orienter la conception et la gestion d'un système basé sur l'AEP. La FAO produit une série de guides techniques pour assister les pays à mettre en œuvre le code de conduite.

Par ailleurs, il existe quatre plans d'action internationaux (PAI) convenus par les membres de la FAO, ainsi que des lignes de conduite internationales. En 2001, la FAO a élaboré et adopté un plan d'action additionnel et volontaire, le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR). Ce dernier identifie les responsabilités incombant à tous les États, États du pavillon, États côtiers, États du port, relatives à l'application des mesures commerciales convenues et aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Élaboré en tant qu'instrument volontaire dans le cadre du Code de la FAO, le PAI-INDNR cherche à renforcer les mesures de suivi, de contrôle et de surveillance et les systèmes de déclaration des prises, les systèmes statistiques (pour lutter contre la non-déclaration ou la déclaration incomplète), ainsi qu'à élaborer et mettre en œuvre des instruments internationaux spécifiques et à renforcer les institutions. Il invite également les États à ratifier et à mettre en œuvre les instruments internationaux relatifs aux pêcheries.

36. En 2008, la FAO a adopté les directives internationales sur la gestion de la pêche profonde en haute mer. Le rôle des directives est de fournir des outils, y compris des orientations sur leur application, pour faciliter et encourager les efforts visant l'utilisation durable des ressources marines vivantes exploitées par la pêche profonde en haute mer, la prévention d'effets néfastes notables sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) en eau profonde, et la protection de la biodiversité marine que ces écosystèmes abritent. Ces directives contiennent également des critères pour l'identification des EMV. Pour le moment, de nombreux pays et organisations régionales ne portent possiblement qu'une attention limitée à ces EMV. Des mesures devraient être prises dans les zones où des EMV ont déjà été identifiés ou pourraient se trouver pour atténuer tout impact éventuellement néfaste.

37. La responsabilité pour la gestion durable des pêcheries et la protection de la biodiversité basées sur les objectifs des outils susmentionnés incombe en grande partie aux États du pavillon et aux organisations/mécanismes régionaux de gestion des pêches (O/MRGP). L'objectif des ORGP est d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques à long terme. Certaines gèrent tous les stocks de poissons qui se trouvent dans leur région, tandis que d'autres se concentrent sur les espèces très migratoires, telles que le thon, quel que soit leur emplacement. Les outils et directives susmentionnés constituent un instrument de référence pour aider les États et les O/MRGP à formuler et à mettre en œuvre les mesures nécessaires à une gestion durable des pêches.

38. Au titre de la Convention sur la diversité biologique, le cadre principal pour la mise en œuvre de cet objectif est le programme de travail sur la biodiversité marine et côtière. Ce programme identifie les principaux objectifs opérationnels et activités prioritaires pour cinq éléments de programme clés : mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones marines et côtières, ressources vivantes marines et côtières, zones protégées marines et côtières, mariculture, et espèces et génotypes exotiques. La Convention a adopté « l'approche écosystémique » en 2000 (décision V/6); l'approche a été identifiée comme constituant l'un des principes de base pour la mise en œuvre des programmes de travail et, à ce titre, elle est aussi pertinente pour cet objectif. Par ailleurs, la question transsectorielle de l'utilisation durable est également pertinente pour cet objectif. Jusqu'à présent, les pêches intérieures relativement à l'objectif 6 n'ont attiré qu'une attention limitée, voire nulle, bien que le programme de travail sur la biodiversité des eaux intérieures fasse état de besoins élargis pour maintenir la santé et l'intégrité des écosystèmes.

39. D'autres instruments qui ont été adoptés pour aborder spécifiquement les questions liées à la biodiversité et à la conservation, mais qui ont de fortes incidences sur les pêcheries sont : i) l'évaluation de l'UICN intitulée *IUCN Red List of Threatened Species*; ii) la Convention de Ramsar relative aux zones humides, qui appuie des mesures pour préserver et conserver les habitats des zones humides dont dépendent les pêcheries; et iii) la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) de 1975, qui vise à protéger les espèces clairement menacées par le commerce international, et dans laquelle le commerce de ces espèces est gouverné par différents ensembles d'obligations, selon la gravité de la menace et le type d'appendice (I, II ou III) dans lequel l'espèce est classée.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

40. La transposition de principes et d'instruments dans des politiques, lois et mesures nationales est activement en cours aux niveaux mondial, régional et national. Des orientations sont mises à disposition et de nouveaux protocoles sont mis à l'épreuve (par ex. concernant l'AEP). Les principales orientations et plans politiques pour rationaliser les pêches et reconstituer effectivement les stocks halieutiques épuisés et appauvris par la surpêche ont été élaborés par le Comité des pêches de la FAO (COFI) avec un apport substantiel de l'Assemblée générale des Nations Unies. En ce qui concerne la mise en œuvre de ces outils politiques, il a été reconnu que des progrès marqués ont été observés dans certains lieux, mais que dans la plupart des autres, les progrès sont insuffisants, ce qui est dû en partie à un manque de capacités adéquates pour assurer une mise en œuvre effective, mais également à des difficultés relatives aux moteurs indirects, tels que les subventions.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

41. Les obstacles majeurs à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants comprennent :

(a) Le manque de sources de protéines alternatives ainsi que de moyens de subsistance alternatifs, et dans certaines pêcheries artisanales, l'incapacité des ressources disponibles à répondre de manière durable à la demande locale d'aliments;

(b) Le manque d'attribution de droits appropriés au contexte social et économique de la pêcherie, et en particulier les difficultés incessantes dans la gestion des ressources de propriété commune;

(c) Une gouvernance inadéquate, en particulier un manque de coopération et de coordination institutionnelles, autant entre les pêcheries et les organisations environnementales qu'entre les divers secteurs de l'industrie;

(d) Des objectifs conflictuels, des différences en matière de tolérance au risque, et des attentes différentes des divers groupes de parties prenantes;

(e) Les capacités insuffisantes des institutions de gestion, en particulier pour la réalisation du suivi, des contrôles et de la surveillance;

(f) Des connaissances incomplètes au sujet des ressources et de leurs écosystèmes; et

(g) Des difficultés à mener à bien des expériences contrôlées avec la capacité de les reproduire adéquatement dans le monde réel des pêcheries. Cette dernière contrainte est particulièrement ressentie en rapport avec la mise en œuvre de l'approche écosystémique pour les pêcheries.

42. En ce qui concerne particulièrement les outils relatifs à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ces obstacles comprennent :

(a) Difficulté à détecter la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;

(b) Manque de personnel formé;

(c) Conformité à la réglementation limitée à tous les niveaux;

(d) Coûts élevés et insuffisance des ressources pour réaliser le suivi, les contrôles et la surveillance;

(e) Difficulté à appliquer des sanctions suffisamment sévères pour servir de moyens de dissuasion; et

(f) Inhabilité, refus ou manque de capacités de certains États pour honorer leurs obligations régionales et internationales.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

43. Pour l'Objectif 6, il convient de combler un certain nombre de lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques, comme par exemple :

(a) Pour une utilisation efficace d'instruments tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord sur les stocks de poissons ou le Code de conduite de la FAO, les organismes de gestion des pêches et les organisations environnementales doivent coordonner leurs activités;

(a) Il convient d'élaborer des approches pour réorienter les subventions et les mesures incitatives pour appuyer la durabilité;

(b) Il convient d'élaborer des mécanismes pour améliorer la gestion des pêches dans des conditions d'accès libre;

(c) Les plans d'action internationaux (par ex. pour l'INDNR et pour les requins) doivent être transposés dans des plans d'action nationaux (PAN) et régionaux (PAR) puis mis en œuvre;

(d) La gouvernance des pêcheries doit être modernisée, en adoptant formellement et en mettant en œuvre effectivement l'approche écosystémique pour les pêcheries (et l'approche de précaution), des processus de gestion adaptatifs, une prise de décisions et une mise en œuvre participatives;

(e) Pour les stocks gravement appauvris, des plans spécifiques de reconstitution doivent être élaborés, et les options disponibles pour ce faire sont très bien connues du point de vue scientifique. Pour toutes les pêcheries gérées, des plans officiels basés sur l'AEP devraient être adoptés;

(f) Il convient de combler le manque d'instruments relatifs aux politiques spécifiques aux ressources aquatiques des eaux intérieures;

(g) Des outils et directives alternatifs devraient être élaborés pour les contextes où les données/capacités sont limitées;

(h) Il existe également de possibles lacunes dans les politiques visant à aborder les interactions entre la gestion des pêcheries et des facteurs relatifs aux changements climatiques, tels que l'acidification des océans, le réchauffement des océans, la perte des glaces de la mer Arctique et leurs effets sur les pêches mondiales. Cependant, d'importants travaux de modélisation ont été réalisés pour tenter de répondre à ces questions, y compris le prochain rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et une certaine attention a été portée à cette question par, notamment, la FAO et le Conseil de l'Arctique.

6.3 *Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 6 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif*

Capacité d'évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

44. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe à la décision XI/3 A :

- (a) Tendances concernant le risque d'extinction des espèces aquatiques cibles et de capture accessoire;
- (b) Tendances concernant les populations d'espèces aquatiques cibles et de capture accessoire;
- (c) Tendances en matière de pourcentage de stocks utilisés au-delà de limites biologiques sûres;
- (d) Tendances en matière de capture par unité d'effort;
- (e) Tendances en matière de capacités des efforts de pêche;
- (f) Tendances concernant l'étendue, la fréquence et/ou l'intensité des pratiques de pêche destructrices;
- (g) Tendances concernant le pourcentage d'espèces cibles et de capture accessoire en déclin qui font l'objet de programmes de restauration.

45. Le suivi des progrès dans la réalisation de cet objectif nécessite des informations sur la situation des espèces-cibles et de capture accessoire, ainsi que sur la santé des écosystèmes en question. Les indicateurs susmentionnés fournissent des informations sur ces divers éléments, bien qu'ils ne soient pas tous disponibles pour une utilisation au niveau mondial, et dans certains cas les informations sont limitées ou non disponibles. Des indicateurs additionnels sont appliqués pour des zones marines et des pêches côtières gérées localement.

46. Les ensembles de données disponibles sur les espèces varient du point de vue de la couverture et de la qualité des données sous-jacentes. Cependant, bien qu'elles soient limitées, elles permettent de tirer des conclusions générales concernant les progrès dans la réalisation de cet objectif. De même, les informations portant sur les captures par unité d'effort ainsi que sur les captures totales peuvent également être utilisées à l'échelle mondiale pour donner une mesure de l'abondance en tant que l'un des aspects de la durabilité. Des problèmes considérables existent quant à la qualité, la portée et l'utilité des données disponibles pour les pêches en eaux intérieures (comme le reconnaît la FAO elle-même). Par exemple, la plus grande partie des prises en eaux intérieures (qui sont elles-mêmes fortement sous-estimées) n'est pas répertoriée au niveau des espèces.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité de suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

47. Afin d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité plus pleinement à la gestion des pêcheries, il convient d'élaborer des indicateurs et des valeurs de référence communs et compatibles entre eux à être utilisés par diverses communautés, notamment des indicateurs relatifs aux aspects sociaux et éthiques des pêches et aux répercussions sur les moyens de subsistance locaux, et un processus convenu

de la manière qu'il convient de les utiliser pour éclairer le débat public sur la prise de décisions en matière de pêches. Cela fait à son tour ressortir l'urgence d'établir des instances compétentes pour que les intervenants du domaine des pêches et ceux de la biodiversité puissent débattre de ces questions, du niveau local au niveau mondial. Pour de nombreuses pêcheries, et en particulier pour les pêcheries artisanales, les difficultés (et les coûts) liées à la collecte officielle de données par le biais des voies gouvernementales peuvent être surmontées en remédiant aux problèmes de gouvernance, par exemple en favorisant (et en stimulant) une meilleure gestion communautaire des ressources, et par conséquent des mesures incitatives pour l'auto-évaluation et le suivi des ressources. Des recherches dirigées sont nécessaires sur la manière d'éviter les situations écologiques nocives et de reconstituer les stocks là où le contrôle de l'accès et des efforts dans les pêcheries s'avère difficile, et où des mesures coûteuses pour le renforcement des stocks et pour le contrôle de l'accès aux pêcheries ne sont pas disponibles. Il convient de porter une attention particulière aux mécanismes régulateurs naturels qui maintiennent la biodiversité, en ce qui concerne les méthodes et les pratiques de pêche. Pour comprendre les moteurs et les pressions socioéconomiques et politiques plus étendus pesant sur une pêcherie, ses ressources et sa biodiversité, les évaluations devraient aller au-delà de considérations purement biologiques et écologiques et inclure une évaluation plus élargie des systèmes socio-écologiques concernés. Cela est particulièrement pertinent pour les pêcheries des eaux intérieures, et dans une certaine mesure pour les pêcheries côtières, car elles dépendent grandement de changements environnementaux déterminés par d'autres secteurs.

Limites entravant ces améliorations

48. La plus grande difficulté pour mener à bien ces améliorations est qu'une grande quantité d'informations doit être recueillie, et donc de nouvelles méthodes pour ce faire doivent être élaborées. Compte tenu de la taille des océans de la planète, de l'étendue des habitats côtiers et intérieurs, et du nombre d'espèces comprises dans les captures mondiales, l'expansion de la couverture géographique et taxonomique des ensembles de données existantes ne s'improvise pas. D'autant plus que les ressources disponibles pour de telles améliorations sont limitées.

6.4 *Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention*

49. Là où des mesures concertées ont été prises pour assurer que les stocks sont gérés et capturés de manière durable, licite et en appliquant des approches écosystémiques, elles ont dans l'ensemble été efficaces. Cependant, les zones où des progrès sont enregistrés ne sont pas uniformes, et cela n'est dû qu'en partie aux capacités limitées. D'autres mesures ont eu plus de succès avec certaines espèces qu'avec d'autres. À sa onzième réunion, la Conférence des Parties a reconnu que les organismes de gestion des pêcheries sont les organes compétents pour gérer les pêches et que, selon les situations dans différentes régions, ils devraient avoir un rôle à jouer pour remédier aux impacts des pêches sur la biodiversité. La onzième réunion de la Conférence des Parties a également noté le besoin d'améliorer davantage la gestion des pêcheries et de mettre en œuvre l'approche écosystémique en renforçant les capacités de ces organismes de gestion des pêcheries, en intensifiant une collaboration interinstitutions constructive, et en encourageant une participation entière et véritable d'un vaste éventail d'experts sur la biodiversité comprenant les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées provenant du processus de gestion des pêcheries. Néanmoins, la détermination des mesures qui seraient les plus efficaces est également considérablement entravée par le manque de compréhension des interactions écologiques pertinentes, la quantité de recherche requise, et la difficulté de recueillir des données adéquates.

6.5 Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 6

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

50. Une multitude d'orientations existent qui sont pertinentes pour cet objectif. En particulier, les orientations/directives élaborées par la FAO et d'autres organisations et organismes s'occupant des questions liées aux pêches sont hautement pertinentes. Il ne semble pas y avoir d'importantes lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques au niveau mondial qui limitent les progrès dans la réalisation de cet objectif, bien que des difficultés demeurent pour la question des moteurs externes de la surexploitation, tels que les mesures incitatives.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

51. Les données pour suivre les progrès dans l'accomplissement de cet objectif sont adéquates pour permettre l'évaluation des progrès dans la réalisation de certains éléments de l'objectif, bien que cela se limite aux pêcheries marines. Si des lacunes existent dans la couverture tant géographique que taxonomique des ensembles de données et que des données plus solides seraient utiles, des informations suffisantes existent néanmoins qui permettent de tirer des conclusions générales pour le secteur marin.

Efficacités des mesures prises

52. Lorsque des mesures concertées ont été prises, leur efficacité a varié d'un endroit à l'autre. Il convient d'intensifier les efforts existants, et que les groupes travaillant pour la biodiversité collaborent plus étroitement avec les pêcheries à l'élaboration d'approches pour assurer que les captures halieutiques se fassent de manière durable, licite et en appliquant des approches écosystémiques.

Conclusion de la synthèse

53. Les efforts actuels devront être intensifiés et élargis pour réaliser cet objectif. Le fait que les orientations, politiques et outils semblent être suffisants souligne que le problème n'est pas nécessairement dû à l'existence de ces orientations mais à leur mise en œuvre, et qu'il convient de s'attaquer aux causes profondes du déclin des pêches. De même, bien que des lacunes dans les données et les systèmes de surveillance existent, elles ne semblent pas constituer des obstacles majeurs. Des recherches plus approfondies et d'autres informations sont encore nécessaires pour une prise de décisions efficace. Il y a un besoin général de mesures plus cohérentes et concertées et d'une collaboration plus étroite entre les parties prenantes du domaine de la biodiversité et des pêcheries. Il y a aussi un besoin de renforcement des capacités pour pouvoir aborder les questions relatives à la biodiversité dans le cadre de la gestion des pêcheries.

Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

7.1 Éléments de l'Objectif 7

54. La demande croissante de terres pour y faire croître de la nourriture, des fibres et du combustible, et les externalités associées à la production, représentent actuellement les principales pressions exercées sur la biodiversité et les services écosystémiques. Si les questions liées à la gestion durable des paysages de production ne sont pas résolues, ces pressions continueront à miner la durabilité environnementale. La réalisation de cet objectif est essentielle pour soutenir les progrès dans d'autres objectifs, notamment les

Objectifs 5 et 13. Les activités agricoles contribuent également de façon importante à la pollution (Objectif 8).

55. L'utilisation durable est l'un des trois principaux objectifs de la Convention. L'article 10 de la Convention prévoit, notamment, que chaque Partie, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, intègre les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national, et adopte des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

56. Plus particulièrement, cet objectif prévoit que les zones consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture et à la foresterie soient gérées de manière durable. De manière générale, il est entendu que dans ce contexte « agriculture » comprend à la fois les cultures et le bétail (y compris l'élevage) et que « foresterie » inclut les plantations. La gestion durable implique l'utilisation des éléments constitutifs de la biodiversité d'une manière, et à un rythme, qui ne mènent pas à son déclin à long terme. Mais la durabilité comprend également celle des autres ressources utilisées dans la production, telles que la terre, l'eau, les engrais et autres produits chimiques, et les impacts de ces utilisations sur la biodiversité. Le type de mesures à adopter pour réaliser une gestion durable varie d'un écosystème et d'un pays à l'autre. Compte tenu des interactions entre la production, les autres utilisations de la terre et de l'eau, et la biodiversité au sein et au-delà des zones de production, des programmes intersectoriels bien définis de gestion des paysages sont nécessaires. Étant donné les projections de la demande en matière de nourriture, de bois, de fibres et de bioénergie, l'approche mondiale de la production « durable » doit être basée sur des accroissements durables de la productivité (à savoir, une production accrue avec moins d'intrants et une réduction des impacts), afin d'éviter autant l'insécurité alimentaire que l'empiètement des paysages de production sur les zones naturelles.

7.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité

57. Au titre de la Convention, le programme de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité fournit un cadre d'action pour réaliser cet objectif. Les éléments relatifs à l'utilisation durable des ressources biologiques sont également inclus dans les programmes de travail sur la biodiversité agricole et la biodiversité forestière. Un certain nombre d'outils et de méthodes de soutien des politiques ont également été élaborés. Par exemple, les Principes et Directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique, qui comprennent quatorze principes pratiques interdépendants, directives opérationnelles et instruments pour leur mise en œuvre, sont particulièrement pertinents pour cet objectif. Les Principes éclairent les parties prenantes sur la manière de faire en sorte que l'utilisation des éléments constitutifs de la biodiversité ne mène pas à sa perte irréversible. Par ailleurs, le Secrétariat a également élaboré un guide de bonnes pratiques relatif à la gestion durable des forêts, à la biodiversité et aux moyens de subsistance, et plusieurs numéros de la Série technique de la CDB abordent des questions relatives à l'utilisation durable de la diversité biologique, soit de manière générale, soit dans le contexte de certains écosystèmes ou espèces.² En outre, la Convention a adopté « l'approche écosystémique » en

² Les Cahiers techniques de la CDB suivants abordent des questions relatives à l'utilisation durable de la biodiversité :

Cahier technique n° 60 de la Série technique de la CDB – Alternatives de moyens de subsistance pour l'utilisation non durable de la viande de brousse;

Cahier technique n° 52 de la Série technique de la CDB – *Sustainable use of biological diversity in socio-ecological production landscapes*;

Cahier technique n° 39 de la Série technique de la CDB – *Cross-sectoral toolkit for the conservation and sustainable management of forest biodiversity*;

Cahier technique n° 34 de la Série technique de la CDB – *Mainstreaming biodiversity issues into forestry and agriculture*;

Cahier technique n° 9 de la Série technique de la CDB – *Facilitating conservation and sustainable use of biological diversity*;

Cahier technique n° 6 de la Série technique de la CDB – *Sustainable management of non-timber forest resources*;

Cahier technique n° 3 de la Série technique de la CDB – *Assessment, conservation and sustainable use of forest biodiversity*.

tant que moyen pour développer les ressources naturelles et utiliser la diversité biologique de manière durable.

58. Il existe un éventail considérable d'outils et de méthodes de soutien des politiques élaborés par de nombreuses organisations des Nations Unies et des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les centres du GCRAI (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale). Par exemple, pour la foresterie, une gamme d'outils a été élaborée par les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;³ la FAO a préparé les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi que les Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables; d'autres outils de la FAO comprennent les lignes directrice en matière de certification et d'éco-étiquetage pour la durabilité des pêcheries, et les lignes directrices pour les évaluations de durabilité des systèmes agroalimentaires. La FAO a également entrepris des évaluations mondiales périodiques ou ponctuelles des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les sols, la dégradation des terres, l'eau, les forêts et les poissons. L'approche « Produire plus avec moins » élaborée par la FAO est importante à titre de nouveau paradigme pour l'agriculture basé sur la durabilité et qui repose sur la biodiversité et les services écosystémiques.

59. La Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) a élaboré, et continue d'élaborer, des orientations substantielles concernant les ressources génétiques. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture élabore des politiques et des directives dans son domaine de compétence.

60. Des critères et des indicateurs pour l'agriculture durable ont également été élaborés par le secteur privé, notamment par des entreprises individuelles,⁴ ainsi que par des associations industrielles en collaboration avec des organisations de la société civile.⁵ En fait, une multitude de codes, normes, et réglementations sur les bonnes pratiques agricoles (BPA) a été élaborée au cours des dernières années par l'industrie agroalimentaire, les organisations de producteurs, les gouvernements, et les ONG, dans le but de contrôler les pratiques de production au niveau des exploitations agricoles pour divers produits. La durabilité environnementale est l'un des piliers des BPA, bien que la biodiversité en tant que telle n'y soit pas toujours pleinement reflétée. Certaines ressources clé sur les BPA sont disponibles auprès de la FAO.⁶ Pour l'aquaculture, les principales directives sont celles incluses dans le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (voir l'Objectif 6 ci-dessus pour plus de détails).

61. Il n'existe pas de critères généraux de durabilité universellement convenus pour la foresterie, l'agriculture et l'aquaculture. Les critères de durabilité dans les secteurs de production devraient, particulièrement pour l'agriculture, aborder les différents niveaux et les échelles spatiales et temporelles dans lesquels ces secteurs ont un impact sur l'environnement et la biodiversité, et être examinés dans le contexte des compromis qui interviennent par rapport aux autres options d'utilisation des terres et des ressources. La consommation est également fort pertinente, puisque les ressources de base pour la production laissent une multitude d'empreintes sur l'environnement et la biodiversité. En raison de la diversité des systèmes de production et des conditions environnementales, un ensemble d'initiatives indépendantes a émergé, dotées de leurs propres critères et normes de durabilité. Cela est particulièrement vrai pour la foresterie, où diverses initiatives de certification ont été utilisées par certains gouvernements, notamment par le biais du secteur privé. Dans le secteur agricole, les critères et les normes de durabilité progressent probablement le plus rapidement dans le domaine des biocombustibles.

³ Pour plus d'information, visitez <http://www.cpfweb.org/en/>.

⁴ Par exemple, voir http://www.unilever.com/images/sd_Unilever_Sustainable_Agriculture_Code_2010_tcm13-216557.pdf.

⁵ Par exemple, voir <http://www.rspo.org/>.

⁶ http://www.fao.org/prods/gap/resources/keydocuments_en.htm.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

62. Les outils élaborés au titre de la Convention ont servi de ressources pour les questions relatives à la gestion durable des forêts, de l'agriculture et de l'aquaculture, mais le niveau de mise en application et d'impact de ces outils est difficile à évaluer. Il est probable que la mise en application par les secteurs concernés soit limitée. Bien que certains outils et méthodes soient reconnus, leur utilisation est limitée par rapport à la gamme d'outils techniques sur la foresterie, l'agriculture et l'aquaculture élaborés par d'autres organisations.

63. Il convient de noter que les travaux de la Convention elle-même ont eu une influence. Par exemple, lors de l'examen des progrès réalisés en matière de production et d'utilisation durable des biocombustibles (par l'Organe subsidiaire à sa seizième réunion; UNEP/CBD/SBSTTA/16/14), l'impact de la Convention a été attesté dans le sens qu'elle a réussi à attirer l'attention sur la biodiversité lors des débats sur les biocombustibles et l'élaboration d'approches durables. De même, le Secrétariat rapporte que les partenaires accordent une grande importance au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en tant que cadre d'orientation. Dans ce sens, par conséquent, pour de nombreux partenaires et parties prenantes, la Convention, le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont des directives en matière de politiques et des outils en soi.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

64. À l'instar de certains autres objectifs, les obstacles concernent la disponibilité des ressources permettant d'appliquer les outils existants et la nécessité de concilier des intérêts variés et souvent contradictoires. Par ailleurs, au niveau national, il peut s'avérer difficile d'équilibrer la conservation et le développement. En outre, de nombreuses décisions relatives à la gestion durable de l'agriculture, des forêts et de l'aquaculture sont prises par des particuliers, des organisations ou des ministères œuvrant directement dans ces secteurs et pas nécessairement par ceux qui s'occupent des questions liées à la biodiversité. Ainsi, ils peuvent ne pas être au courant des outils ou méthodes de soutien des politiques élaborés par la Convention ou d'autres organisations actives dans le domaine de la biodiversité, ni être nécessairement motivés ou jouir d'incitatifs appropriés pour les mettre en application. Dans certains pays, tels que le Mexique, des comités interministériels existent pour affronter ces questions.

65. En particulier pour l'agriculture, les principaux moteurs indirects des méthodes de production, et par conséquent des impacts, comprennent les subventions et autres mesures incitatives et politiques commerciales. Dans de nombreux cas, ces moteurs sont des déterminants clés du comportement des agriculteurs. Par exemple, les subventions et autres mesures incitatives (y compris les objectifs en matière de carburant) sont l'un des principaux facteurs promoteurs de l'expansion des biocombustibles (UNEP/CBD/SBSTTA/16/14).

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

66. L'une des principales lacunes est le manque de cohérence dans les politiques, et dans une certaine mesure l'absence de consensus, concernant ce qui constitue les modèles les plus appropriés de développement agricole durable au niveau mondial. Les débats se poursuivent sur cette question, essentiellement entre les approches basées sur l'intensification et la simplification accrues de l'agriculture (par ex. les monocultures basées sur un nombre limité de cultures, avec des apports externes importants) et celles qui prônent le rétablissement des services écosystémiques, l'accroissement de la diversité et la promotion de systèmes de production à petite échelle (prenant note que ces approches ne sont pas mutuellement exclusives). Un équilibre entre ces deux approches serait probablement nécessaire, mais il existe peu de consensus sur ce que cet équilibre représente dans la pratique. Fait intéressant, l'une des raisons qui perpétue ces débats est l'absence de consensus quant aux critères et indicateurs relatifs à « l'agriculture durable ». S'ils existaient, les approches conflictuelles pourraient être évaluées en utilisant

des critères communs. L'identification des éléments clés de la durabilité relativement à la biodiversité pourrait contribuer à combler cette lacune.

67. De meilleures orientations politiques pour soutenir l'intensification durable de l'agriculture, en pratique au niveau national, et de meilleurs outils pour aider à concilier les objectifs qui semblent parfois conflictuels de l'agriculture durable et la sécurité alimentaire à court terme sont nécessaires. Cependant, cela ne semble pas être un obstacle majeur à la réalisation de cet objectif. Des orientations additionnelles sont nécessaires dans le contexte de la portée et de l'efficacité des systèmes de certification pour la gestion durable des forêts, de l'agriculture (cultures et bétail) et de l'aquaculture. L'application de systèmes de certification pour l'agriculture peut s'avérer particulièrement épineuse pour les pays les moins développés. Prendre en compte la valeur économique de la biodiversité dans les prises de décisions impliquera également de modifier les politiques pour corriger les défaillances du marché, obtenir le plein prix des produits et processus et évaluer les mérites de divers programmes, politiques et projets de développement, y compris des mesures incitatives économiques et leur fondement social et environnemental. Il convient également d'intégrer des considérations ayant trait à la biodiversité dans les politiques intersectorielles.

68. L'importance de l'agriculture en tant qu'utilisation principale des terres et de l'eau fait ressortir l'importance de l'Objectif 7 pour la réalisation de nombreux autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Par ailleurs, l'agro-biodiversité elle-même est une composante majeure de la biodiversité, que l'agriculture continue à gérer. L'agriculture est importante socio-politiquement dans le contexte de la sécurité alimentaire et partant, du développement durable, et la biodiversité est souvent une solution pour réaliser des accroissements de production durables. Pour ces raisons et d'autres encore, l'Organe subsidiaire pourrait réfléchir sur la question et déterminer si le degré d'attention actuellement accordé à l'agriculture dans les débats au titre de la Convention peut être considéré comme une lacune dans les politiques actuelles.

7.3 *Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif*

Capacité d'évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

69. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe à la décision XI/3 A :

- (a) Tendances concernant les populations d'espèces liées à un habitat forestier ou agricole dans les systèmes de production;
- (b) Tendances en matière de production par rapport aux intrants;
- (c) Tendances concernant le pourcentage de produits dérivés de sources durables;
- (d) Tendances concernant la superficie d'écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable.

70. Ils sont complétés par des indicateurs pertinents relatifs à la qualité des habitats, aux tendances manifestées par les espèces, et à la diversité génétique ainsi que par un grand nombre d'indicateurs utilisés aux niveaux sous-mondiaux, y compris ceux qui sont élaborés par le biais de processus régionaux pour la gestion durable des forêts. Certains indicateurs pour l'Objectif 8 (pollution) sont également pertinents, par exemple ceux qui se rapportent aux sources de pollution émanant de l'agriculture. Collectivement, ils peuvent être utilisés pour éclairer l'évaluation des progrès dans la réalisation de cet objectif. Cependant, des informations cohérentes à l'échelle mondiale relatives aux domaines de la foresterie, de l'agriculture (cultures et élevage) et de l'aquaculture qui font l'objet d'une gestion durable

sont limitées. Pour le secteur forestier, des données sur la proportion de terres utilisées pour une production gérée de manière durable, en termes de critères de certification forestière, sont disponibles et peuvent être utilisées pour éclairer l'évaluation des progrès dans la réalisation de cet objectif. Des informations semblables pour les terres agricoles et l'aquaculture ne sont pas facilement accessibles au niveau mondial; cependant, certaines informations aux niveaux national et sous-national sont disponibles. Bien qu'incomplètes, ces informations pourraient néanmoins être utilisées pour aider à éclairer les évaluations de progrès et/ou elles pourraient être approfondies. Les données sur les tendances des populations et les risques d'extinction des espèces spécialistes des forêts et des terres agricoles (par ex. les oiseaux vivant sur les fermes) sont également passablement bien connues et pourraient être utilisées pour aider à surveiller les progrès dans la réalisation de cet objectif.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité de suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

71. Les données sur l'agriculture, la foresterie et l'aquaculture durables se limitent en grande partie à des informations sur les zones de systèmes qui ont obtenu une forme ou une autre de certification de gestion durable. Une plus grande attention accordée à la surveillance de la biodiversité dans les paysages de production contribuerait à une évaluation plus nuancée des progrès dans la réalisation de cet objectif et compléterait les efforts de surveillance dans les zones protégées et naturelles. En particulier, il convient de renforcer la surveillance des services écosystémiques au sein des paysages de production, tels que les pollinisateurs et les services étayés par la biodiversité des sols, afin d'obtenir des informations améliorées sur les tendances en matière de durabilité. Les indicateurs peuvent être amplifiés pour inclure les données disponibles sur les terres dégradées, émanant des évaluations réalisées par la FAO. Des efforts plus soutenus pour élaborer des orientations uniformes à l'échelle mondiale sur les besoins en matière de données, d'analyses et d'indicateurs et pour établir des systèmes d'observation à différentes échelles seraient utiles. Ceux-ci encourageraient les efforts régionaux visant à recueillir ces données. Étant donné que l'agriculture en particulier est un secteur complexe, l'élaboration d'indicateurs intégrés qui font appel à une combinaison de différents ensembles de données, y compris des indicateurs économiques, sociaux et relatifs aux ressources naturelles, si cela est faisable, serait particulièrement utile.

Limites entravant ces améliorations

72. Principalement, il existe des problèmes méthodologiques pour déterminer de manière quantifiable ce qui constitue la gestion durable. S'il existe divers processus régionaux pour la gestion durable des forêts et des mécanismes de certification pour certains produits agricoles, forestiers et aquacoles, ceux-ci sont souvent basés sur des critères différents et utilisent des ensembles d'indicateurs différents qui sont dans l'ensemble faibles en ce qui concerne les résultats en matière de biodiversité. Bien que la combinaison de ces divers mécanismes pourrait s'avérer utile, l'élaboration d'une vue d'ensemble mondiale cohérente sera difficile. De même, l'évaluation du degré de gestion durable dans les systèmes de production qui ne font l'objet d'aucune forme de certification est compliquée, et pourtant ceux-ci sont probablement la grande majorité.

7.4 Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention

73. De multiples mesures ont été prises pour aider à promouvoir la gestion durable de l'agriculture, de la foresterie et de l'aquaculture. Des critères et des indicateurs pour la gestion durable des forêts ont été adoptés par le secteur forestier au niveau régional, et les gouvernements, communautés autochtones et locales, ONG et le secteur privé ont réalisé de nombreux efforts pour promouvoir de bonnes pratiques agricoles (cultures et élevage), forestières et aquacoles et pour appliquer des mécanismes juridiques et de gouvernance. Des efforts pour assurer l'application appropriée des engrais, des pesticides ou des médicaments vétérinaires, ainsi que des mesures pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des éléments

nutritifs et de l'eau ont été appliqués dans de nombreux paysages de production. À l'échelle sous-mondiale, des évaluations plus détaillées sont possibles, et de nombreuses études de cas existent pour les systèmes agricoles (y compris *Satoyama* et l'agro-sylviculture) et les pêcheries commerciales. Cependant, ces mesures ont été dépassées par la demande alimentaire croissante et par la demande pour d'autres produits provenant des écosystèmes, ce qui a accentué davantage la production plutôt que la gestion durable. Il convient également de mieux comprendre les liens entre la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes pour aider à expliquer ce qui constitue les systèmes durables, surtout dans les systèmes agricoles, les agro-forêts et les systèmes trophiques marins. Dans l'ensemble, il semble que les mesures qui ont été prises doivent être considérablement intensifiées et élargies pour englober les questions de développement interdépendantes, pour que cet objectif puisse être réalisé au niveau mondial.

7.5 Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 7

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

74. Compte tenu des incertitudes entourant la définition de « durable » (particulièrement pour l'agriculture) et de l'évolution rapide de la demande pour les produits, non seulement à cause de la croissance de la population mais également à cause de la mutation rapide des modes de consommation, déterminer si les orientations actuelles sont « adéquates » s'avère difficile. Certes, il existe une pléthore d'outils et de méthodes de soutien des politiques pour appuyer les mesures relatives à cet objectif, mais pas nécessairement pour le réaliser. Les orientations actuelles se réfèrent en grande partie à la gestion opérationnelle sur le terrain, tandis que les facteurs clés comprennent les moteurs indirects importants que sont les mesures incitatives, le commerce et les modes de consommation. Des orientations additionnelles relatives à la manière d'intensifier la production agricole de manière durable pourraient s'avérer utiles, de même que des orientations pour aider à équilibrer les compromis entre une production accrue et la conservation de la biodiversité.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

75. Les informations permettant d'évaluer les progrès dans la réalisation de cet objectif à différentes échelles varient qu'il s'agisse d'agriculture, de foresterie ou d'aquaculture et aussi d'une échelle à l'autre. Au niveau mondial, les données sur la foresterie se limitent aux zones de systèmes de production ayant une forme de certification de gestion durable et à des études de cas individuelles. De telles informations permettent une évaluation partielle des progrès dans la réalisation de cet objectif, mais une stratégie pour élaborer des indicateurs des pressions ou de l'état qui décrivent directement les aspects de la durabilité est nécessaire. Des progrès considérables ont été réalisés en matière de surveillance grâce aux efforts d'un certain nombre d'organisations régionales (ou sous-mondiales), telles que l'OCDE et la Commission européenne. Des avancées au niveau national ont également été enregistrées. Des progrès rapides ont été accomplis en ce qui concerne les critères de durabilité, la certification et la surveillance pour la production de certains biocombustibles, ce qui pourrait, comme retombée bénéfique secondaire, accroître l'attention accordée à ces aspects dans les secteurs de l'alimentation et des fibres.

Efficacité des mesures prises

76. Les mesures nécessaires pour aborder les considérations relatives à la biodiversité au niveau du terrain pour réaliser cet objectif sont bien connues, et un grand nombre d'entre elles sont actuellement appliquées. Notre capacité de surveillance des impacts de ces mesures est relativement limitée, avec les informations disponibles à l'heure actuelle. Ce qui est moins certain, c'est de savoir si le soutien général accordé aux politiques, et en particulier la mise en œuvre des politiques, y compris affronter les principaux moteurs, est adéquat pour réaliser cet objectif dans un monde en constante évolution.

Conclusion de la synthèse

77. De nombreux outils, orientations et méthodes existent pour soutenir les Parties dans la prise de mesures pour réaliser cet objectif, mais il est difficile de déterminer (en base à la présente évaluation) si ceux-ci sont nécessairement adéquats, efficaces ou prioritaires. Les informations en matière d'observations et de surveillance qui sont actuellement disponibles permettent uniquement de faire une évaluation partielle des progrès. À ce jour, les mesures prises pour réaliser cet objectif ont eu des impacts importants mais localisés et elles devront être intensifiées pour qu'il puisse être réalisé. L'une des priorités serait donc d'avoir des orientations, des outils et des mécanismes pour intensifier les bonnes pratiques. La question fondamentale relativement à cet objectif est de trouver la manière de faire en sorte que la sécurité alimentaire – face à l'augmentation et à l'évolution de la demande de la part d'une population mondiale croissante et de la richesse accrue des pays en transition et des changements climatiques – aille de pair avec le développement de systèmes de production plus durables.

Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.

8.1 Éléments de l'Objectif 8

78. La pollution fait référence à des substances qui sont introduites dans l'environnement causant de l'instabilité ou des dommages. De telles substances peuvent exister à l'état naturel dans l'environnement en question (par exemple, les éléments nutritifs) mais se trouver à des niveaux indésirables ou dangereux, ou être des substances qui sont étrangères à l'environnement (telles que les substances chimiques artificielles). Le nombre de polluants est extrêmement élevé, étant donné qu'une grande diversité de produits peut causer des dommages environnementaux dépendamment de leurs propriétés et de leurs concentrations. L'objectif inclut une mention spécifique des éléments nutritifs, car l'excès de ceux-ci, tels que l'azote et le phosphore, en favorisant la prolifération des algues et des plantes, peut avoir des effets particulièrement néfastes et étendus sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, surtout dans les environnements aquatiques, où ils peuvent entraîner l'eutrophisation et produire des « zones mortes » et de graves pertes de précieux services écosystémiques. Les principales sources d'éléments nutritifs en excès sont les eaux usées et les eaux de lessivage des terres cultivées. D'autres polluants importants causant des impacts considérables sur l'environnement comprennent le soufre, l'ozone troposphérique, les composés organiques volatils (y compris les hydrocarbures), d'autres gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, NOx, méthane, charbon noir, etc.), les polluants organiques persistants (y compris de nombreux pesticides), les métaux lourds, et les nanoparticules, entre autres. L'importance relative de substances spécifiques en termes d'impacts sur la biodiversité varie d'une région à l'autre. Dans l'ensemble, l'excès d'éléments nutritifs est probablement le principal problème en termes d'impacts directs sur la biodiversité (mais pas nécessairement sur la santé humaine), bien que les impacts de nombreuses autres substances sur la biodiversité demeurent en grande partie inconnus. Les débris marins constituent une autre catégorie de pollution. Ceux-ci comprennent toute matière solide manufacturée ou transformée qui est jetée. Les matières plastiques constituent le type de débris marin le plus abondant. Plus de 260 espèces sont déjà reconnues comme étant affectées par les débris marins, soit par enchevêtrement soit par ingestion. Les particules de petite dimension sont préoccupantes, car elles peuvent être ingérées par une grande variété d'organismes et peuvent provoquer des conséquences physiques néfastes, par exemple en perturbant l'alimentation et la digestion. Fait préoccupant, les petits fragments de plastique pourraient constituer une menace du point de vue toxicologique. Si les particules de plastique se fractionnent jusqu'à devenir nanométriques, elles pourraient avoir un impact sur la base du réseau trophique duquel l'océan et le climat mondial dépendent.

79. L'objectif précise que la pollution devrait être réduite à des niveaux qui ne sont pas défavorable à la fonction écosystémique et à la biodiversité. Par conséquent, l'objectif n'exige pas que tous les polluants soient éliminés, mais plutôt qu'ils soient ramenés à un point où ils n'ont pas d'effet négatif sur la

biodiversité. Le point à partir duquel la pollution peut être considérée comme étant nocive dépend du type de polluant considéré ainsi que de l'environnement qu'il affecte. Pour un nombre considérable de polluants, les impacts sur la biodiversité ne sont pas connus, et par conséquent, il est difficile d'établir les niveaux ne présentant pas de danger. Pour certains types de polluants, les niveaux ne présentant pas de danger pourraient être très bas ou même nuls.

8.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 8 d'Aichi pour la biodiversité

80. Aucune orientation spécifique relative à la pollution n'a été examinée par la Conférence des Parties. Cependant, des références à la pollution et/ou des mesures associées sont mentionnées dans les programmes de travail sur la biodiversité agricole, la biodiversité des eaux intérieures, et la biodiversité marine et côtière, ainsi que dans les Lignes directrices volontaires pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les études d'impact sur l'environnement, l'approche écosystémique, l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, l'initiative internationale sur la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition, et l'initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des sols, entre autres. Des lignes directrices figurent également dans le Cahier technique n° 56 de la Série technique de la CDB sur les mesures incitatives pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et dans le Cahier n° 67 de la même série sur les impacts des débris marins.

81. Par ailleurs, il existe un certain nombre de conventions internationales qui abordent les questions pertinentes à cet objectif. Celles-ci comprennent notamment : la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international; Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières (Convention de Londres); et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, parmi de nombreuses autres. Par ailleurs, de nombreux instruments régionaux, tels que l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, le Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques, et la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena), sont également pertinents et de nombreuses organisations s'occupent de la gestion de la pollution, y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Divers outils et méthodes pour le contrôle de la pollution ont été élaborés et promus par ces instruments et organisations. Pour la gestion des éléments nutritifs et l'agriculture, le Comité sur l'agriculture de la FAO a élaboré un certain nombre d'outils pertinents, à l'instar des organisations membres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). En outre, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres,⁷ et les protocoles sur la pollution terrestre élaborés au titre de certaines conventions relatives aux mers régionales, ainsi que les partenariats mondiaux sur la gestion des éléments nutritifs et les déchets en mer sont également pertinents.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

82. Bien que les informations soient limitées, il semble que les outils qui ont été élaborés ont été utilisés pour promouvoir des approches cohérentes au niveau mondial de lutte contre la pollution, et pour fournir une base pour aider les pays à élaborer leurs propres politiques. De nombreux pays ont mis au point une réglementation visant un éventail de polluants, en particulier des normes de qualité de l'eau et

⁷ <http://www.gpa.unep.org/>.

de l'air et des normes pour la gestion des déchets. La régulation des éléments nutritifs (azote, phosphore, etc.) a tendance à n'être que partiellement couverte par ces normes (par le biais de lois sur l'assainissement de l'eau, de mesures de protection de l'environnement fluvial, et autres équivalents).

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

83. Les obstacles à l'application des divers outils existants comprennent l'implication des secteurs directement responsables de l'utilisation ou des émissions des polluants en question. Il existe également d'importants obstacles économiques pour de nombreux pays, en particulier les pays en développement et les pays à économies en transition, compte tenu des coûts d'investissement nécessaires pour réduire les sources de pollution ponctuelle. Jusqu'à présent, l'expérience démontre toutefois que les pays à économies en transition commencent à investir considérablement dans le contrôle de la pollution, principalement pour alléger la charge que la pollution fait peser sur l'économie et la santé publique. La Chine en est un bon exemple, puisqu'elle a récemment annoncé des investissements substantiels dans la réduction de la pollution et l'adoption de technologies vertes.

84. La gestion des éléments nutritifs demeure un obstacle important pour la réalisation de l'objectif, surtout à cause de la nature diffuse (non ponctuelle) de leurs sources, et dans de nombreux pays les problèmes dus aux excès d'éléments nutritifs doivent encore être résolus. Les subventions agricoles, y compris les subventions pour les engrais, demeurent un moteur important de l'utilisation excessive d'éléments nutritifs, et partant, de la pollution.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

85. Bien qu'aucune orientation spécifique sur cette question n'ait été élaborée au titre de la Convention, il existe une multitude de directives, outils et méthodes qui ont été mis au point par d'autres processus et organisations. Il convient de réaliser un examen plus approfondi pour déterminer si des informations supplémentaires relatives aux charges critiques, aux limites et aux seuils écologiques sûrs pour divers polluants dans divers écosystèmes et sur diverses catégories d'organismes sont nécessaires. Par exemple, d'aucuns ont réclamé des travaux additionnels sur les effets des néonicotinoïdes et autres pesticides systémiques sur les pollinisateurs et d'autres catégories de la biodiversité, et également sur les impacts des drogues qui modifient le comportement. Pour les éléments nutritifs, il convient d'acquérir plus de connaissances sur leur gestion, et surtout sur l'utilisation et la restauration des services écosystémiques des sols dans les systèmes agricoles, et de transposer à une plus grande échelle les approches doublement bénéfiques pour les agriculteurs et les autres intérêts. Il est essentiel de mieux comprendre la raison justifiant l'insuffisance continue des mesures prises en base aux connaissances déjà existantes. Nous devons mieux comprendre pourquoi l'existence d'outils et d'orientations, voire dans de nombreux cas de politiques, même lorsque ceux-ci sont de grande qualité, ne mène pas nécessairement à des progrès significatifs. D'autres lacunes possibles : des orientations pour aborder les moteurs de la pollution par les éléments nutritifs, en particulier les subventions, et des politiques pour réduire l'utilisation de plastiques non biodégradables qui constituent une source majeure de débris en mer.

8.3 *Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 8 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif*

Capacité d'évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

86. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe à la décision XI/3 A :

- (a) Tendances en matière d'impact de la pollution sur le risque d'extinction;

- (b) Tendances en matière d'émissions dans l'environnement de polluants pertinents pour la biodiversité;
- (c) Tendances concernant les concentrations de polluants dans les espèces sauvages;
- (d) Tendances concernant les cas de zones d'eau hypoxique et de prolifération d'algues;
- (e) Tendances concernant l'empreinte de l'azote sur les activités liées à la consommation;
- (f) Tendances concernant les niveaux d'ozone dans les écosystèmes naturels;
- (g) Tendances en matière de taux de dépôt des polluants;
- (h) Tendances concernant le pourcentage d'eaux usées déchargées après traitement;
- (i) Tendances en matière de taux de transfert des sédiments;
- (j) Tendances en matière de niveaux de rayonnements UV;
- (k) Tendances concernant la qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques;

87. Les indicateurs susmentionnés se concentrent sur la pollution (y compris par les éléments nutritifs) et les systèmes aquatiques. Cela est en partie dû au fait qu'il existe un intérêt de longue date et des données sur les liens entre la pollution de l'eau et la biodiversité. Cependant, des liens directs existent également entre la pollution de l'air et la biodiversité, par exemple l'expérience qu'a connue l'Europe de l'Ouest avec la pollution aux pluies acides. Les gaz à effet de serre sont considérés comme des polluants pertinents à cet objectif, bien que ce sujet soit surveillé dans le cadre des changements climatiques (par exemple par l'entremise du GIEC) et tend à être examiné séparément sous la rubrique « changements climatiques ». Pour d'autres indicateurs, tels que l'empreinte de l'azote, nous ne disposons que de données de base, et à ce jour, d'aucune information sur les tendances mondiales. L'OCDE envisage d'élaborer des indicateurs sur les éléments nutritifs pour son ensemble d'indicateurs de base de la stratégie de la croissance verte. Par ailleurs, il existe de nombreuses initiatives régionales surveillant la pollution. Par exemple, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a élaboré un indicateur régional pour le dépassement de la charge critique d'azote en Europe.

88. D'autres polluants importants causant des impacts substantiels sur l'environnement et la biodiversité comprennent le soufre, l'ozone troposphérique, les composés organiques volatils (y compris les hydrocarbures), d'autres gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, NOx, méthane, charbon noir, etc.), les polluants organiques persistants (y compris de nombreux pesticides), les métaux lourds, et les nanoparticules, entre autres. Pour la plupart d'entre eux, les données sont limitées, et dans l'ensemble les indicateurs n'ont pas encore été élaborés. Les débris en mer font l'objet d'une surveillance de plus en plus assidue.

89. Les informations sont limitées sur les impacts des polluants sur la biodiversité dans divers écosystèmes et sur les seuils de pollution (limites écologiques sûres). Les meilleures informations à cet égard sont disponibles pour les eaux intérieures et les zones côtières (ce qui est relié à l'Objectif 10).

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité de suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

90. Des renforcements à notre capacité de surveiller la pollution pourraient potentiellement être réalisés pour un grand nombre de polluants. Des règlements et des accords internationaux existent sur la plupart des classes de polluants et ceux-ci sont donc surveillés comme il convient. L'accent placé sur les éléments nutritifs, principalement l'azote et le phosphore, fournit une base utile. Des plans pour une évaluation de l'azote à l'échelle mondiale sont en cours et une telle évaluation contribuerait grandement à notre compréhension des processus et impacts sous-jacents de l'azote sur la biodiversité. Le phosphore dans les eaux de ruissellement est détecté au moyen des mesures de la qualité de l'eau. Cependant, la

densité des stations est généralement insuffisante. Il convient de noter, toutefois, que les lacunes dans la surveillance ne limitent pas vraiment notre capacité d'entreprendre des actions appropriées, et que tant du point de vue économique qu'écologique, des mesures ciblées devraient être prises pour améliorer l'efficacité d'utilisation des éléments nutritifs.

91. Les tendances concernant l'état d'un écosystème (par ex. les zones mortes) et les moteurs directs l'affectant (les charges polluantes) doivent être complétées par des informations sur les tendances concernant les facteurs associés. En particulier pour ce qui est des éléments nutritifs provenant d'activités agricoles, il serait utile d'évaluer dans quelle mesure la gestion améliorée des engrais sur les fermes, comprenant la gestion améliorée des sols, permet de réduire les impacts hors des fermes, notamment en termes de réduction de la pollution des eaux en aval. Le fait que les services écosystémiques des sols ont un rôle important à jouer dans la gestion améliorée des éléments nutritifs constitue une raison de plus pour souligner l'importance des éléments nutritifs (c'est-à-dire que bien que les éléments nutritifs soient l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité, la biodiversité et les services écosystémiques constituent aussi une solution). Pour ces raisons, il existe de liens étroits entre la réalisation et la surveillance des Objectifs 8 et 7.

92. D'autres polluants émergents devraient être surveillés, tels que les résidus pharmaceutiques et les substances actives contenues dans certains produits de soins personnels, qui peuvent gravement affecter le cycle reproductif des espèces indigènes ou promouvoir la rupture du flux d'énergie des écosystèmes aquatiques.

Limites entravant ces améliorations

93. Les connaissances scientifiques relatives aux impacts des polluants sur la biodiversité sont limitées. Par ailleurs, l'absence d'une infrastructure analytique spécialisée dans la détection de résidus pharmaceutiques et de substances actives contenus dans certains produits de soins personnels limite notre capacité de déterminer les seuils de concentration pour de nombreux polluants pouvant potentiellement affecter les systèmes biologiques. En outre, la couverture des programmes et stations de surveillance est limitée. Corriger cette situation s'avérerait très onéreux.

Capacité d'identifier les mesures les plus efficaces (à différentes échelles) pour permettre la réalisation de l'objectif

94. Nous sommes surtout au courant des mesures qui nous permettraient de réaliser l'objectif. Ces dernières sont principalement axées sur la réduction des émissions de polluants, y compris la réduction du déversement d'éléments nutritifs et les polluants émergents contenus dans les effluents municipaux et industriels, et sur le renforcement de l'efficacité de l'utilisation de produits chimiques (particulièrement des éléments nutritifs en agriculture), ainsi que d'une meilleure utilisation des services écosystémiques pour gérer les polluants, par exemple par le biais de zones humides construites pour éliminer les éléments nutritifs. Cela peut être réalisé au moyen d'une réglementation environnementale et/ou par le biais d'instruments économiques (par ex. la réduction des subventions pour les engrais dans certaines régions, conformément à l'Objectif 3) ainsi que par l'amélioration de l'habileté des utilisateurs, par exemple des agriculteurs, à appliquer les engrais, pesticides et herbicides de la manière la plus efficace possible (conformément à l'Objectif 7).

8.4 Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention

95. Il existe de bons exemples démontrant l'efficacité des politiques et mesures visant à réduire la pollution, notamment :

(a) Depuis les années 1970, des mesures ont été prises pour réduire les émissions de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote, vecteurs de pluies acides qui affectent les eaux de surface, les sols, les forêts et d'autres végétaux;

(b) Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, d'importants investissements ont été consacrés au traitement des eaux usées, entraînant ainsi des améliorations de la qualité de l'eau dans de nombreux lacs et rivières;

(c) Des mesures au titre du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont permis d'éliminer progressivement les substances qui nuisent à la couche d'ozone;

(d) La réduction des subventions pour les engrais dans certaines parties du monde a entraîné une efficacité accrue de l'utilisation des engrais sur les fermes.

8.5 Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 8

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

96. Dans l'ensemble, de bons outils et directives sont disponibles à l'appui de la mise en œuvre nationale de l'Objectif 8.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

97. Des lacunes existent dans les données et les informations disponibles pour suivre la réalisation de l'Objectif 8. De nombreux polluants ne sont pas correctement surveillés et des lacunes existent dans les connaissances relatives à leurs impacts sur la biodiversité. En ce qui concerne les éléments nutritifs, de bonnes données existent sur la consommation d'engrais et sur la production d'azote réactif émanant des processus industriels et autres. Cependant, il y a moins d'informations sur les quantités déposées et leur impact sur les écosystèmes naturels.

Efficacité des mesures prises

98. Il apparaît que les mesures prises en collaboration, à savoir dans le cadre d'efforts régionaux ou mondiaux, peuvent s'avérer efficaces pour la réalisation de l'Objectif 8. Cependant, de manière générale la pollution excessive demeure un symptôme du développement, et en particulier de l'industrialisation. Souvent, des mesures n'ont été prises que lorsque des impacts économiques graves se sont révélés, et en particulier lorsque ceux-ci ont affecté la santé humaine. Toutefois, des compromis entre le développement, la pollution et l'environnement, et dans de nombreux cas des conflits d'intérêts, existent entre les parties prenantes.

Conclusion de la synthèse

99. Les facteurs limitant la réalisation de l'Objectif 8 sont principalement de nature socioéconomique et non technologique. La technologie pour réduire la plupart des sources ponctuelles de pollution existe; la difficulté réside dans l'aspect économique, et les mesures incitatives, relatifs à son application. Une question essentielle est de déterminer l'équilibre approprié entre l'investissement dans la gestion de la pollution et le développement économique, et la manière dont cet investissement sera financé. Pour la pollution diffuse (non ponctuelle), particulièrement en ce qui concerne les éléments nutritifs en agriculture, la principale difficulté consiste à augmenter l'échelle des bonnes pratiques en matière de gestion des éléments nutritifs sur les fermes, ce qui dans bien des cas peut également entraîner une réduction des coûts une fois que les subventions sont prises en compte. À cet égard, les progrès dans la

réalisation de l'Objectif 7 (en particulier la reconstitution des services écosystémiques en agriculture – ce qui concerne également l'Objectif 14) s'avéreront cruciaux. Malgré certaines entraves, dans l'ensemble il existe suffisamment d'informations permettant d'entreprendre l'évaluation à mi-parcours des progrès dans la réalisation de l'Objectif 8.

Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

9.1 Éléments de l'Objectif 9

100. Les espèces exotiques envahissantes sont l'un des principaux moteurs directs de la perte de biodiversité au niveau mondial. Dans certains écosystèmes, tels que de nombreux écosystèmes insulaires, les espèces exotiques envahissantes sont une cause majeure du déclin de la biodiversité. Les déplacements, le commerce, le tourisme plus fréquents ainsi que d'autres facteurs ont facilité le mouvement des espèces au-delà des barrières biogéographiques naturelles en créant de nouvelles voies d'introduction. Dans le contexte d'une mondialisation croissante, les occurrences d'espèces exotiques envahissantes vont probablement s'accroître à moins que des mesures additionnelles ne soient prises. Cet objectif met en relief deux types de mesures pour aborder la question des espèces exotiques envahissantes : le contrôle ou l'éradication de ces espèces, et la gestion de leurs voies de déplacement à partir de leur aire de répartition d'origine vers d'autres lieux, véhiculées par les activités humaines.

101. De nombreux organismes peuvent potentiellement devenir envahissants si les conditions sont justes, et de nombreuses espèces qui sont envahissantes dans certaines circonstances ne le sont pas dans d'autres. Le caractère envahissant n'est pas relié à un groupe taxonomique particulier, et les espèces exotiques envahissantes peuvent exister dans tous les types d'écosystèmes, surtout après une perturbation écologique. Dans la plupart des pays, il y a probablement plusieurs espèces exotiques envahissantes déjà établies ainsi que de multiples voies pour l'entrée de nouvelles espèces, leur établissement et leur propagation.

9.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité

102. Les outils et méthodes de soutien des politiques relatifs à cet objectif peuvent appartenir à trois catégories générales : outils pour l'identification des espèces exotiques envahissantes; outils pour gérer, contrôler ou éradiquer les espèces envahissantes qui se sont déjà établies; et outils pour gérer les voies d'entrée.

103. Aux termes de la Convention sur la diversité biologique, le programme de travail sur les espèces exotiques envahissantes fournit le cadre d'action principal pour la réalisation de cet objectif. Plus particulièrement, les principes directeurs régissant la prévention, l'introduction et l'atténuation des impacts des espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, habitats ou espèces figurant dans la décision VI/23* sont grandement pertinents pour cet objectif. Compte tenu de l'impact particulièrement

* L'un des représentants a présenté une objection formelle pendant le processus menant à l'adoption de cette décision et a souligné qu'il ne croit pas que la Conférence des Parties puisse légitimement adopter une motion ou un texte assorti d'une objection formelle. Quelques représentants ont exprimé des réserves concernant la procédure ayant conduit à l'adoption de cette décision (voir UNEP/CBD/COP/6/20, par. 294-324).

grave des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes insulaires, le programme de travail sur la biodiversité insulaire est également pertinent.

104. Les taxonomistes du monde entier ont élaboré un certain nombre d'outils pour aborder le problème de certaines espèces ou ensembles d'espèces, notamment en format papier, numérique et plus récemment en applications pour téléphones portables. Cependant, de tels outils doivent être fonctionnels pour chaque pays, pour faire en sorte que les espèces exotiques envahissantes puissent être clairement distinguées des espèces indigènes. À l'heure actuelle, la couverture de tels outils est insuffisante. L'Initiative taxonomique mondiale⁸ appuie le renforcement des connaissances taxonomiques. Une autre initiative visant à identifier les espèces est *Barcode of Life*. Par ailleurs, certains Cahiers techniques de la Série technique de la CDB contiennent également des informations pertinentes.⁹

105. Il existe un certain nombre d'accords, de normes, de cadre réglementaires et de processus internationaux qui ont élaboré des outils et méthodes de soutien des politiques qui sont pertinents pour cet objectif. Il s'agit notamment de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires,¹⁰ la Convention internationale pour la protection des végétaux, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (Accord MSP-OMC) et son Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

106. Il existe diverses organisations non gouvernementales et intergouvernementales qui ont également préparé des méthodes et des outils relatifs aux espèces exotiques envahissantes. Il s'agit notamment d'outils élaborés par le Groupe de spécialistes de l'UICN sur les espèces envahissantes, tels que leurs sources d'informations en ligne – la Base de données mondiale des espèces envahissantes (GISD), la Base de données mondiales sur la biodiversité insulaire et les espèces envahissantes (IBIS), et la récente Trousse de gestion des voies d'entrée des espèces exotiques envahissantes. Plusieurs guides, directives et codes de conduite ont été élaborés pour appuyer les preneurs de décisions et les praticiens s'occupant des espèces envahissantes. Par exemple, le Guide pour l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel relatif aux espèces exotiques envahissantes, et le code de conduite européen à l'intention des jardins zoologiques et aquarium en matière d'espèces exotiques envahissantes. Un certain nombre d'organisations régionales ont également élaboré des outils pertinents. Mentionnons notamment les outils élaborés par le projet DAISIE (Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe), le réseau européen sur les espèces exotiques envahissantes (NOBANIS), et le *Invasive Information Network (I3N)* du Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité (IABIN). De nombreux gouvernements nationaux possèdent des bases de données répertoriant les espèces envahissantes se trouvant sur leur territoire. En outre, afin d'améliorer l'accès libre et gratuit et de mettre en œuvre l'interopérabilité entre les ressources d'information existantes relatives aux espèces exotiques envahissantes, le partenariat mondial sur l'information relative aux espèces exotiques envahissantes¹¹ a été lancé en 2012. Parmi les autres outils de soutien des politiques on dénombre les cadres d'action sur les espèces envahissantes formulés dans des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ou dans les stratégies et plans d'action nationaux pour les espèces exotiques envahissantes (SPANEEE).

⁸ Partenaires pour l'Initiative taxonomique mondiale, voir <http://www.cbd.int/gti/partner.shtml>.

⁹ Cahier technique n° 48 de la Série technique de la CDB – *Pets, aquarium, and terrarium species: best practices for addressing risks to biodiversity*

Cahier technique n° 2 de la Série technique de la CDB – *Review of the efficiency and efficacy of existing legal instruments applicable to invasive alien species*

Cahier technique n° 1 de la Série technique de la CDB – *Assessment and management of alien species that threaten ecosystems, habitats and species*

¹⁰ En août 2013, 37 pays (30,32 % de tonnage) avaient ratifié la Convention, qui n'est pas encore promulguée.

¹¹ <http://www.cbd.int/invasive/giasipartnership/>.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

107. Il existe de nombreux exemples de mesures de contrôle ou d'éradication d'espèces exotiques envahissantes qui ont eu du succès. Bien que certains outils et méthodes susmentionnés aient pu aider à prendre ces mesures, il est impossible de tirer des conclusions précises concernant leur utilisation.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

108. Les données, informations et ressources avec lesquelles mener des analyses ou des évaluations de risque sont limitées dans de nombreux pays, et de même, de nombreux pays ont des capacités taxonomiques limitées. Cela complique l'identification des espèces exotiques ou du risque qu'elles pourraient présenter. Un obstacle clé est l'interaction entre les espèces exotiques envahissantes et d'autres moteurs de changement, tels que l'altération de l'habitat, la pollution, la surexploitation et les changements climatiques. Ces autres moteurs affectent les mécanismes de transport et d'introduction des espèces envahissantes, leur dispersion, l'ampleur de leur impact, et surtout l'efficacité des stratégies de contrôle. À l'heure actuelle, la plupart des travaux sur les espèces exotiques envahissantes se concentrent sur leur éradication et contrôle une fois qu'elles se sont déjà établies. À ce titre, sauf pour les ravageurs des végétaux ou les maladies animales, la prise de conscience est limitée quant à l'importance des mesures de contrôle frontalier et/ou de l'évaluation des espèces avant qu'elles ne soient importées dans un pays. Les efforts d'éradication doivent souvent être adaptés pour l'espèce en question et pour l'écosystème dans lequel elle se trouve. Cela peut compliquer l'application de directives générales relatives aux espèces exotiques envahissantes, car elles doivent être adaptées pour se conformer aux circonstances nationales. Par ailleurs, les coûts de contrôle ou d'éradication d'une espèce exotique envahissante une fois qu'elle s'est établie ou de l'établissement de mesures phytosanitaires nationales sont souvent élevés et ces mesures exigent des efforts soutenus sur plusieurs années. Les faits démontrent que l'éradication est souvent difficile et parfois impossible à réaliser, et que lorsqu'elle est possible elle s'avère très onéreuse. La prévention de l'introduction est souvent l'approche la plus efficace.

109. Un problème majeur au niveau national existe en termes de degré de coopération entre les divers ministères qui se partagent les compétences en matière de contrôle des espèces exotiques envahissantes. Cette situation varie d'un pays à l'autre.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

110. À sa onzième réunion, la Conférence des Parties a demandé l'élaboration d'outils pour renforcer les capacités des autorités de contrôle frontalier et des autres autorités compétentes permettant d'identifier les espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes, d'évaluer les risques et de prendre des mesures pour gérer ou minimiser ces risques et pour contrôler et éradiquer les espèces exotiques envahissantes prioritaires (décision XI/28). L'analyse des risques comprend également des outils taxonomiques (tels que des guides de terrain, des outils en ligne comme les herbiers virtuels, des outils d'identification basés sur les séquences d'ADN comme les codes à barres, etc.) et des outils d'analyse des risques dans le contexte des espèces exotiques envahissantes et de la prévention des risques biotechnologiques (décision XI/29, annexe, Mesure 4).

111. Les lacunes potentielles dans le cadre réglementaire international relatif aux espèces exotiques envahissantes ont été examinées au titre de la Convention. Celles-ci comprennent les espèces introduites en tant qu'animaux de compagnie, les espèces d'aquarium et de terrarium, les appâts et aliments vivants, et les introductions émanant du marché en ligne international. Il existe peu de lacunes dans le cadre réglementaire international, mais beaucoup dans l'exécution des outils de soutien des politiques. Afin de prendre des mesures au titre du cadre réglementaire international existant et d'appliquer ses normes et directives au niveau national, les ministères concernés doivent faire preuve de coordination. À l'heure actuelle, il n'existe aucune documentation expliquant comment réaliser la mise en œuvre des normes internationales. Une telle documentation aiderait à éviter les conflits entre les divers ministères qui

partagent des compétences, et la confusion terminologique, et faciliterait la coordination des travaux entre les secteurs gouvernementaux concernés.

112. Les lacunes dans les méthodes peuvent également inclure : i) comment élaborer des stratégies visant à prévenir que des espèces exotiques deviennent envahissantes dans un pays; ii) l'analyse des voies; iii) la prévention contre les invertébrés aquatiques envahissants; et iv) l'analyse coûts-bénéfices de l'éradication ou du contrôle des espèces exotiques envahissantes. En particulier, de meilleurs outils pour évaluer l'impact potentiel des espèces exotiques sont nécessaires. Cela est important pour déclencher les activités de gestion. À l'heure actuelle, les utilisateurs peuvent dans la plupart des cas évaluer les impacts potentiels uniquement en cherchant des informations sur l'espèce en question (une fois identifiée) afin de comprendre sa biologie et son écologie, puis en créant une évaluation d'impact/analyse des risques. Peu d'outils existent à l'appui de cette activité, et aucun n'est élaboré en tant que démarche uniformisée à l'échelle des pays/régions.

113. La fourniture et le partage d'informations sont des outils clés pour permettre la mise en œuvre des politiques. La Convention a établi des partenariats avec un certain nombre d'organisations et d'initiatives afin d'aborder ce problème formulé dans UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/14 et UNEP/CBD/COP/11/INF/34. Le Partenariat mondial sur les espèces exotiques envahissantes (<http://giasipartnership.myspecies.info/>) est encore en train de se développer dans ce rôle (décision XI/28, paragraphes 21 et 22), mais la question de l'accessibilité aux informations et de leur dissémination demeure.

114. D'autres limites comprennent l'absence de contrôle des importations, de systèmes d'alerte précoce, et de ressources pour l'éradication.

9.3 *Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif*

Capacité d'évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

115. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe à la décision XI/3 A :

- (a) Tendances en matière de gestion des voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes;
- (b) Tendances en matière de réponses par politiques, mesures législatives et plans de gestion afin de réglementer et de prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes;
- (c) Tendances en matière d'incidence de maladies d'espèces sauvages causées par des espèces exotiques envahissantes;
- (d) Tendances concernant le nombre d'espèces exotiques envahissantes;
- (e) Tendances concernant l'impact économique des espèces exotiques envahissantes sélectionnées;
- (f) Tendances en matière d'impact des espèces exotiques envahissantes sur le risque d'extinction.

116. La mesure des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif nécessitera des informations sur les mesures prises pour identifier les espèces exotiques envahissantes, les mesures pour les contrôler ou les éradiquer et les mesures pour gérer leurs voies d'introduction. À l'heure actuelle, les indicateurs ou bases de données mondiaux qui contiennent ce type d'informations sont sous-développés. Il existe une

quantité relativement grande d'informations nationales et régionales qui pourraient être regroupées pour présenter une vue d'ensemble mondiale de la question. Cependant, ces informations sont éparpillées et devraient être compilées de manière cohérente. Les informations les plus évoluées sont probablement celles relatives aux îles, et la base de données sur les éradications d'espèces insulaires envahissantes (DIISE) fournit un bon point de départ.¹²

117. Les informations existantes sur les espèces exotiques envahissantes sont en grande partie liées à leur impact sur les taux d'extinction de certains groupes d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de poissons, et elles sont rapportées par le biais de la Liste rouge et de l'Indice de la Liste Rouge de l'UICN. Ces informations fournissent un indicateur solide de l'impact des progrès dans la réalisation de cet objectif, mais ne se prêtent pas à des mises à jour rapides compte tenu du niveau d'analyse qu'elles exigent. L'interconnexion entre la Liste rouge de l'UICN et la base de données mondiale des espèces envahissantes, aussi de l'UICN, une fois complétée permettra d'évaluer les impacts et tendances semblables pour tous les groupes taxonomiques d'espèces menacées. Par ailleurs, un certain nombre de bases de données mondiales, régionales et nationales existent, telles que la base de données mondiale des espèces envahissantes (GISD), la DIISE (susmentionnée) et le *Invasive Species Compendium* des Offices agricoles du CAB International (CABI), qui contiennent des informations sur les espèces exotiques identifiées et qui peuvent aussi fournir des informations sur les progrès dans la réalisation de cet objectif.

118. Les partenariats d'indicateurs sur les espèces exotiques envahissantes, dirigés par le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes (GSEEE) de l'UICN, ont élaboré des plans pour développer davantage ces indicateurs. Dans le cas de l'indicateur opérationnel « Tendances concernant le nombre d'espèces exotiques envahissantes », pour les développements futurs, il s'agira d'accroître le nombre de pays et de taxons pour l'indicateur de la pression d'invasion (et l'expression des tendances afférentes). Une mise à jour des indicateurs « Tendances en matière d'impact des espèces exotiques envahissantes sur le risque d'extinction » et « Tendances en matière de réponses par politiques, mesures législatives et plans de gestion afin de réglementer et de prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes » est planifiée. Des indicateurs de réponse qui reflètent directement les mesures prises sur le terrain pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (efficacité de la gestion) sont également planifiés (par ex. contrôle des voies d'introduction, plans de gestion opérationnelle, nombre d'éradications de vertébrés, et étendue de l'invasion). En outre, le développement de deux autres indicateurs opérationnels « Tendances concernant l'impact économique des espèces exotiques envahissantes sélectionnées » et « Tendances en matière d'incidence de maladies d'espèces sauvages causées par des espèces exotiques envahissantes » est envisagé.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité de suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

119. Des informations renforcées sur l'occurrence des invasions biologiques et sur les impacts des espèces exotiques envahissantes faciliteraient la prise de mesures pour réaliser cet objectif en permettant aux pays de prioriser leurs actions. Les informations existantes sur la distribution et les impacts des espèces exotiques envahissantes sont limitées du point de vue géographique et taxonomique. Par exemple, relativement peu de choses sont connues au sujet des invertébrés envahissants terrestres et marins, à l'exception des ravageurs des végétaux. Une quantité de connaissances grandissante (dont plusieurs bases de données) existe également sur les organismes aquatiques transportés dans les eaux de ballast et l'encrassement des coques de navires. Le développement ultérieur d'ensembles de données sur les espèces exotiques envahissantes aux niveaux national et régional renforcerait grandement notre capacité

¹² Veitch, C. R., M. N. Clout, et D. R. Towns (éditeurs.). (2011). *Island Invasives: Eradication and Management. Proceedings of the International Conference on Island Invasives*. Publication occasionnelle n° 42 de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN. Gland, Suisse: UICN et Auckland, Nouvelle-Zélande: CBB.

de suivre les progrès dans la réalisation de cet objectif, tout comme le feraient des informations plus complètes sur les mesures que les Parties prennent pour contrôler les espèces exotiques envahissantes et pour gérer leurs voies d'introduction. Des indicateurs additionnels pourraient inclure des évaluations directes renforcées de l'impact économique des espèces exotiques envahissantes et les tendances en matière de réponses politiques, lois, et plans de gestion pour contrôler et prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes. En outre, il importe de renforcer les informations sur les invasions biologiques dans les zones protégées et sur les îles, ainsi que les informations sur les voies d'introduction sur les espèces menacées.

Limites entravant ces améliorations

120. L'identification des espèces exotiques envahissantes requiert une expertise taxonomique et des ressources financières. Cette expertise est faible dans de nombreux pays, surtout en ce qui concerne les invertébrés marins et terrestres. De même, le montant des ressources allouées à la recherche sur les questions relatives aux espèces exotiques envahissantes est dans l'ensemble limité. L'identification taxonomique des invertébrés exige souvent des analyses génétiques qui peuvent être coûteuses. Des efforts sont également nécessaires pour mieux harmoniser et intégrer les différentes bases de données relatives aux espèces exotiques envahissantes. Certaines informations divergentes ou incorrectes apparaissant dans les diverses bases de données peuvent prêter à confusion.

Capacité d'identifier les mesures les plus efficaces (à différentes échelles) pour permettre la réalisation de l'objectif

121. Les indicateurs pour suivre les progrès dans la réalisation de cet objectif sont relativement limités. Bien qu'il existe des informations sur le nombre de pays dotés de politiques nationales sur les espèces exotiques envahissantes, les informations portant sur l'efficacité de celles-ci sont dans l'ensemble limitées. Les informations disponibles sur les effets des espèces exotiques envahissantes sur le risque d'extinction de certaines espèces fournissent une indication limitée de l'efficacité des mesures prises. Des informations sur : i) l'impact économique des espèces exotiques envahissantes sur certaines activités industrielles ou commerciales; ii) le contrôle des voies d'introduction; iii) les plans de gestion opérationnelle; iv) le nombre d'éradications de vertébrés; et v) l'étendue de l'invasion seraient utiles pour suivre les progrès dans la réalisation de cet objectif. Les indicateurs de réponse planifiés susmentionnés aideront à refléter les mesures prises sur le terrain pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, ainsi que l'efficacité de la gestion, par ex. contrôle des voies d'introduction, plans de gestion opérationnelle, nombre d'éradications de vertébrés, et étendue de l'invasion.

9.4 Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention

122. Diverses mesures ont été prises par les Parties et les autres parties prenantes pour aborder la question des espèces exotiques envahissantes. Celles-ci comprennent notamment des programmes de contrôle et d'éradication visant les espèces déjà établies. Par ailleurs, un nombre croissant de pays sont dotés de programmes d'identification des espèces exotiques envahissantes avant qu'elles n'entrent dans le pays par le biais d'une évaluation des risques avant introduction, de contrôles frontaliers et d'une surveillance renforcée pour empêcher ces espèces de s'établir. Lorsque des mesures ont été prises pour contrôler ou éradiquer des espèces exotiques envahissantes, ces mesures ont eu tendance à avoir un effet bénéfique sur la biodiversité. Il existe de nombreux exemples où de telles mesures ont amélioré l'état de conservation des espèces. Par exemple, une évaluation basée sur l'Indice de la Liste rouge a conclu que onze espèces d'oiseaux (depuis 1988), cinq espèces de mammifères (depuis 1996) et une espèce d'amphibien (depuis 1980) ont vu leur risque d'extinction se réduire considérablement, principalement à

cause du contrôle réussi ou de l'éradication d'espèces exotiques envahissantes.¹³ Cependant, l'évaluation a également révélé que trois fois autant d'espèces d'oiseaux, près de deux fois autant de mammifères, et plus de 200 fois autant d'amphibiens ont vu leur état de conservation se détériorer, principalement à cause de menaces accrues posées par des animaux, plantes et microorganismes envahissants. Dans l'ensemble, les espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de poissons sont en moyenne plus menacées à cause d'espèces exotiques envahissantes. Ainsi, lorsque des mesures ont été prises en vue de contrôler ces espèces, elles ont eu des effets positifs, mais ces mesures doivent être considérablement élargies pour permettre la réalisation de cet objectif.

9.5 Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 9

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

123. Les outils et méthodes de soutien des politiques existants pour cet objectif semblent adéquats pour réaliser l'objectif, bien que des difficultés demeurent en ce qui concerne leur mise en œuvre. L'amélioration et le développement d'outils pour l'identification d'espèces potentiellement envahissantes, l'analyse des voies d'introduction et l'évaluation de l'impact économique des espèces exotiques envahissantes pourraient faciliter la réalisation de cet objectif.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

124. Des données et informations pour surveiller les progrès dans la réalisation de cet objectif au niveau mondial sont limitées. Des données sur les effets des espèces exotiques envahissantes sur le risque d'extinction sont connues pour certaines espèces, mais pourraient être renforcées pour couvrir plus d'espèces. Des informations sont également disponibles sur les types de politiques que les pays ont établies pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, bien que les informations sur les impacts de ces politiques soient dans l'ensemble limitées. Les informations sur les tendances concernant les occurrences d'invasions biologiques et leurs impacts sur la biodiversité indigène sont également limitées.

Efficacité des mesures prises

125. Lorsque des mesures ont été prises pour contrôler ou éradiquer des espèces exotiques envahissantes, elles peuvent être efficaces. Les mesures d'éradication ont souvent exigé des efforts concertés s'étalant sur plusieurs années et se sont avérées relativement coûteuses. Les mesures pour prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes sont plus efficaces que celles visant à contrôler ou à éradiquer ces espèces une fois qu'elles se sont établies. Il est de plus en plus évident que la prévention de l'introduction de certaines espèces exotiques envahissantes peut être réalisée par l'application de systèmes sanitaires et phytosanitaires aux frontières.

Conclusion de la synthèse

126. Bien que les indicateurs et les systèmes d'observation relatifs aux espèces exotiques envahissantes aient des lacunes et des limites, les informations disponibles peuvent être utilisées pour évaluer les progrès dans la réalisation de cet objectif. Les systèmes d'information permettant aux parties prenantes de trouver facilement des informations sur les espèces exotiques envahissantes doivent être renforcés.

¹³ McGeoch, M. A., Butchart, S. H. M., Spear, D., Marais, E., Kleynhans, E. J., Symes, A., Chanson, J., Hoffman, M. (2010). *Global indicators of biological invasion: species numbers, biodiversity impact and policy responses*. Diversity and Distributions, 16(1), 95-108. <http://www3.interscience.wiley.com/journal/123243506/abstract>.

Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

10.1 Éléments de l'Objectif 10

127. Bien que cet objectif mentionne spécifiquement les récifs coralliens, il s'applique à tous les écosystèmes vulnérables qui subissent les effets des changements climatiques ou de l'acidification des océans. À vrai dire, tous les écosystèmes sont vulnérables aux changements climatiques dans une certaine mesure. Les critères et évaluations nationaux doivent identifier comment les écosystèmes pourraient être priorités en ce qui a trait à cet objectif. Lorsque des orientations se sont avérées nécessaires, de solides évaluations des impacts des changements climatiques sur divers types d'écosystèmes ont été fournies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Bien que d'autres mesures politiques abordent aussi directement le besoin d'atténuer les changements climatiques eux-mêmes, cet objectif cherche à réduire les autres pressions sur ces écosystèmes afin qu'ils puissent mieux s'adapter. À cause de l'inertie écologique et politique, les impacts des mesures prises pour réduire ces pressions prendront du temps pour entrer en vigueur. À ce titre, la réduction urgente des pressions anthropiques sur lesquelles nous avons un plus grand contrôle, ou auxquelles nous avons la possibilité réelle de nous attaquer, dans les délais prévus par le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, contribuera à donner aux écosystèmes affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans de meilleures chances de s'adapter. Ces pressions comprennent par exemple la pollution ou la sédimentation d'origine terrestre, les récoltes non durables, et d'autres pressions directes qui entraînent la perte et/ou la dégradation des écosystèmes. Au bout du compte, le but de cet objectif est de fournir aux écosystèmes la plus grande probabilité de maintenir leur intégrité et fonctionnement face aux effets des changements climatiques et/ou de l'acidification des océans.

10.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelle

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité

128. Le programme de travail sur la biodiversité marine et côtière et les outils et méthodes¹⁴ au titre de ce programme sont extrêmement utiles pour aider les pays à réaliser cet objectif. Par ailleurs, les questions intersectorielles sur les changements climatiques et les travaux sur cette question effectués au titre de la Convention sont également utiles pour aider les pays à réaliser cet objectif. La Conférence des Parties a fourni des orientations aux Parties sur les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques par le biais de sa décision X/33. En outre, étant donné que l'objectif se rapporte à divers écosystèmes et à divers types de pressions, il existe un certain nombre d'outils et de méthodes de soutien des politiques au titre d'autres programmes thématiques qui s'avèrent pertinents, car ils définissent les types de mesures qui peuvent être prises pour conserver et utiliser durablement la biodiversité. De même, de nombreux programmes intersectoriels sont également pertinents, car ils contiennent des orientations relatives aux diverses causes directes et indirectes de la perte de biodiversité. L'approche écosystémique est un outil particulièrement pertinent pour la réalisation de cet objectif. Un

¹⁴ Par exemple, le programme de travail spécifique sur le blanchissement des coraux.

certain nombre de Cahiers techniques de Série technique de la CDB offrent également des outils utiles.¹⁵ Le Cahier technique n° 41 revêt une importance particulière, car il fournit des orientations sur les impacts des changements climatiques sur la biodiversité, la réduction de ces impacts, les approches écosystémiques relatives à l'adaptation, REDD+, et la réduction des impacts des mesures d'intervention sur la biodiversité. Il existe également un certain nombre d'organisations qui ont élaboré des orientations pertinentes à cet objectif.¹⁶ Par exemple, en ce qui concerne la vulnérabilité des écosystèmes des zones humides, des orientations relatives à leur gestion en matière de changements climatiques sont fournies, notamment, par la Convention de Ramsar. De nombreuses organisations internationales s'occupent des questions relatives aux récifs coralliens et autres écosystèmes qui sont vulnérables aux changements climatiques, et elles ont préparé des outils et méthodes de soutien des politiques pertinents. Par exemple, l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, de concert avec un certain nombre de partenaires, a préparé des orientations sur la gestion des bassins versants et la conservation des récifs coralliens. Il existe une multitude d'informations et d'orientations sur la gestion des changements climatiques pour les paysages agricoles fournies par la FAO et d'autres organisations. D'autres orientations relatives à l'élaboration de plans d'adaptation nationaux ainsi que d'activités d'atténuation ont été élaborées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les approches intégrées, telles que les approches écosystémiques pour assurer l'adaptation aux changements climatiques et une gestion intégrée « du massif au récif », constituent également des outils clés.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

129. Les pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes dont il est question sont en grande partie abordées par les autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, y compris les pressions directes (Objectifs 5 et 9), les causes sous-jacentes (But stratégique A), l'amélioration de l'état de la biodiversité et la sauvegarde des écosystèmes (But stratégique C), le renforcement des avantages (But stratégique D) et la planification, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités (But stratégique E). Les commentaires sur ces objectifs présentés dans d'autres documents à l'étude par l'Organe subsidiaire sont par conséquent pertinents.

130. Parmi les autres outils de soutien des politiques pertinents à cet objectif, nombreux sont ceux qui ont été utilisés par les Parties à la Convention et par d'autres organisations. Cependant, il est difficile de dire s'ils ont été utilisés dans le contexte spécifique de cet objectif. Par ailleurs, de nombreux programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (NAPA) élaborés dans le cadre de la CCNUCC identifient les écosystèmes vulnérables et les diverses pressions qui s'exercent sur eux, bien que la mesure dans laquelle ceux-ci utilisent les orientations et les outils existants n'est pas connue.

¹⁵ Cahier technique n° 46 de la Série technique de la CDB : Synthèse scientifique des impacts de l'acidification des océans sur la biodiversité marine

Cahier technique n° 43 de la Série technique de la CDB : *Forest Resilience, Biodiversity, and Climate Change - A Synthesis of the Biodiversity/Resilience/Stability Relationship in Forest Ecosystems*

Cahier technique n° 42 de la Série technique de la CDB : *Review of the Literature on the Links between Biodiversity and Climate Change – Impacts, Adaptation and Mitigation*

Cahier technique n° 41 de la Série technique de la CDB : *Biodiversity and Climate Change Mitigation and Adaptation: Report of the Second Ad Hoc Technical Expert Group on Biodiversity and Climate Change*

Cahier technique n° 29 de la Série technique de la CDB : *Emerging Issues for Biodiversity Conservation in a Changing Climate*

Cahier technique n° 25 de la Série technique de la CDB : Orientations visant à encourager les synergies entre les activités portant sur la diversité biologique, la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques

Cahier technique n° 10 de la Série technique de la CDB : *Interlinkages between biological diversity and climate change*

Cahier technique n° 8 de la Série technique de la CDB : *Status and trends of, and threats to, mountain biodiversity, marine, coastal and inland water ecosystems*

¹⁶ Programme de travail de Nairobi de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); Directives techniques pour le processus relatif aux plans d'adaptation nationaux de la CCNUCC; Cadre de soutien aux décisions relatives aux mesures d'adaptation axées sur les écosystèmes du PNUE.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

131. La gestion collective de pressions multiples, au moyen de mesures coordonnées, est problématique même pour les Parties disposant des meilleures ressources. Cependant, les obstacles les plus importants se rapportent aux causes sous-jacentes des pressions (moteurs indirects), tels que la consommation et la production non durables.

132. L'une des difficultés dans l'utilisation des outils de soutien des politiques existants peut être d'apporter des améliorations relatives aux écosystèmes prioritaires et à l'identification des pressions qui peuvent être efficacement gérées au niveau national. Les capacités constituent également un obstacle pour de nombreux pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins développés, y compris les pays enclavés et en particulier les pays montagneux qui devraient être les plus touchés par les changements climatiques. Un autre obstacle est que les questions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité sont souvent traitées par différents ministères gouvernementaux. De même, le traitement des pressions anthropiques sur la biodiversité relève habituellement de la compétence de plusieurs ministères et il peut y avoir des obstacles importants à la coordination/coopération interministérielle.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

133. La principale lacune en matière de politique est qu'il n'existe souvent pas de directive ou d'outil unificateur qui intègre les orientations existantes, dans divers domaines, à l'échelle du paysage, et qui les présente d'une manière facilement applicable. Des approches axées sur le paysage et/ou les écosystèmes doivent être appliquées, et la planification et l'organisation à ces échelles constituent souvent une faiblesse importante. Autre lacune, des outils de soutien des politiques pour l'identification des écosystèmes prioritaires qui sont vulnérables aux impacts des changements climatiques ou à l'acidification des océans.

10.3 *Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif*

Capacité d'évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

134. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe à la décision XI/3 A :

- (a) Tendances concernant l'extinction des coraux et des poissons de récifs;
- (b) Tendances en matière d'impact des changements climatiques sur les risques d'extinction;
- (c) Tendances en matière d'impacts climatiques sur la composition des communautés;
- (d) Tendances en matière d'impacts climatiques sur les population;
- (e) Tendances concernant l'état des récifs coralliens;
- (f) Tendances concernant l'étendue et le taux de déplacement des frontières des écosystèmes vulnérables.

Cependant, comme susmentionné, des indicateurs relatifs à d'autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont également pertinents à l'Objectif 10.

135. Aucun indicateur mondial n'existe qui puisse être utilisé pour évaluer les progrès dans la réalisation de cet objectif. Étant donné que cet objectif peut s'appliquer à plusieurs écosystèmes et se rapporte à divers types de pressions, un éventail d'indicateurs pourrait être nécessaire pour évaluer les

progrès dans sa réalisation. Les indicateurs susmentionnés, et d'autres utilisés pour d'autres objectifs, peuvent servir pour éclairer les évaluations des progrès dans la réalisation de cet objectif. Cependant, les informations découlant de ces indicateurs ne couvriraient pas nécessairement tous les éléments de l'objectif, et il existe des lacunes géographiques dans leur couverture. Un certain nombre d'organisations et de programmes régionaux et nationaux existent qui surveillent les conditions des écosystèmes. Des informations émanant de ces organisations pourraient être utilisées pour éclairer les évaluations mondiales. Une multitude d'indicateurs pertinents sont utilisés, ou en cours d'élaboration, au niveau régional; par exemple, impact des changements climatiques sur les populations d'oiseaux en Europe (SEBI 11).

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité de suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

136. De manière générale, une surveillance accrue des écosystèmes particulièrement vulnérables aux changements climatiques est nécessaire, en ayant recours à des indicateurs existants, ou en cours d'élaboration, pour ces zones et/ou pressions. En particulier, de meilleures informations sur les tendances des principales menaces à ces écosystèmes aideraient à mesurer les progrès dans la réalisation de cet objectif. Axer les efforts sur la compilation de ces informations au niveau national aiderait à répondre à ce besoin.

Limites entravant ces améliorations

137. Une limite entravant ces améliorations est la détermination des écosystèmes sur lesquels il convient d'axer les efforts de surveillance au niveau national.

Capacité d'identifier les mesures les plus efficaces (à différentes échelles) pour permettre la réalisation de l'objectif

138. Les principales menaces anthropiques à la biodiversité sont connues. Par ailleurs, pour nombreuses d'entre elles, il existe des observations et des ensembles de données assez solides. Cependant, les menaces varient considérablement pour ce qui est de la difficulté de les aborder. L'un des problèmes essentiels est d'identifier les stratégies les plus appropriées, faisables et économiques pour réaliser cet objectif. Par ailleurs, certaines lacunes dans les connaissances scientifiques sous-jacentes à l'évaluation des interactions entre les multiples moteurs de la perte de biodiversité subsistent.

10.4 Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention

139. Les mesures qui pourraient être prises pour réaliser cet objectif comprennent des activités telles que la réduction de la pollution, de la surexploitation, des impacts du tourisme, et du développement d'infrastructures et d'opérations qui ont des conséquences négatives sur les écosystèmes, tout en améliorant la planification et la gestion de l'utilisation des terres et de l'eau. De même, des efforts pour contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes pourraient également aider à réaliser cet objectif. Ces types de mesures sont prises par la plupart des Parties dans une certaine mesure, bien que pas en réponse à cet objectif, ni en préparation aux impacts attendus des changements climatiques et/ou de l'acidification des océans. De nombreux exemples illustrent le fait que lorsque des mesures ont été prises pour réduire les causes directes de la perte de biodiversité, elles ont souvent eu un effet positif. Cependant, peu d'informations existent indiquant si ces mesures ont eu pour effet de réduire les pressions sur les écosystèmes qui sont particulièrement affectés par les changements climatiques et/ou l'acidification des océans.

10.5 Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 10

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

140. Un éventail d'orientations est disponible pour aider les Parties à réaliser cet objectif, y compris de nombreuses orientations relatives à d'autres objectifs, par exemple les orientations élaborées pour réduire les causes directes de la perte de biodiversité, ainsi que les orientations relatives aux mesures d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques. Bien que des orientations additionnelles visant à aider les pays à identifier les écosystèmes particulièrement vulnérables aux changements climatiques pourraient s'avérer utiles, de telles orientations seraient probablement mieux élaborées au niveau national. Dans l'ensemble, il ne semble pas y avoir de lacunes importantes dans les politiques qui empêchent les progrès dans la réalisation de cet objectif, sauf celles déjà identifiées pour les mesures concernant les objectifs associés. L'Objectif 10 met toutefois en relief le besoin d'approches qui permettent de mettre en œuvre tous les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité collectivement, en particulier au niveau du paysage, et le besoin de surveillance et d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès à cette échelle.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

141. Des données et informations sur les causes principales de la perte de biodiversité sont généralement disponibles; cependant, elles ne peuvent pas toujours être désagrégées pour fournir des informations spécifiques aux écosystèmes les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et/ou à l'acidification des océans. Bien qu'une surveillance plus étroite des écosystèmes permettrait d'obtenir une évaluation plus détaillée des progrès dans la réalisation de cet objectif, l'absence de telles informations ne semble pas constituer un facteur limitatif dans la réalisation de cet objectif, sauf comme identifié précédemment pour les indicateurs/domaines de surveillance associés.

Efficacité des mesures prises

142. De nombreuses mesures ont été prises, et le sont encore, afin de réduire les pressions directes sur les écosystèmes. Les types de mesures nécessaires sont connus, et lorsque des mesures cohérentes ont été prises, elles ont dans l'ensemble eu des effets positifs.

Conclusion de la synthèse

143. Dans l'ensemble, les outils, méthodes et orientations de soutien des politiques existants, ainsi que les indicateurs et les systèmes d'observation existants, dépendent dans une large mesure de la pertinence des indicateurs et de l'exactitude de la surveillance pour la plupart des autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Bien qu'il y ait des lacunes et des limites, particulièrement en ce qui a trait à l'identification des écosystèmes vulnérables aux changements climatiques ou à l'acidification des océans ainsi qu'à la surveillance des pressions exercées sur eux, celles-ci ne semblent pas constituer des obstacles majeurs à la mise en œuvre de cet objectif, sauf comme identifié pour d'autres objectifs. Étant donné que ce qui rend un écosystème particulièrement vulnérable dépend en grande partie des circonstances nationales, de nombreuses lacunes seront probablement mieux réglées au niveau national ou régional. Une manière d'aider à accélérer la réalisation de cet objectif est d'élaborer des approches à l'échelle du paysage pour gérer les multiples moteurs de la perte et de la dégradation de la biodiversité, y compris, le cas échéant, intégrer des mesures efficaces pour appuyer la restauration des écosystèmes, et partager les connaissances acquises à cet égard.